



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9263^e séance

Lundi 20 février 2023, à 10 heures

New York

Présidente : M^{me} Frazier (Malte)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
Ghana	M. Agyeman
Japon	M. Ishikane
Mozambique	M. Afonso
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël et du Qatar à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, et M^{me} Leni Stenseth, Commissaire générale adjointe de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante.

« Le Conseil de sécurité réaffirme que tous les États ont le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, et souligne que les Israéliens et les Palestiniens ont droit, dans la même mesure, à la liberté, à la sécurité, à la prospérité, à la justice et à la dignité ;

Le Conseil réaffirme son attachement indéfectible à la vision de la solution des deux États où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, dans le respect du droit international et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies ;

Le Conseil exprime sa profonde préoccupation et sa consternation face à l'annonce par Israël,

le 12 février 2023, de la poursuite de la construction et de l'expansion de colonies de peuplement et de la « légalisation » des avant-postes de colonies ;

Le Conseil réaffirme que la poursuite des activités de peuplement israéliennes met gravement en péril la viabilité de la solution des deux États fondée sur les frontières de 1967 ;

Le Conseil souligne avec force la nécessité pour toutes les parties de respecter leurs obligations et engagements internationaux ; s'oppose fermement à toutes les mesures unilatérales qui entravent la paix, notamment, entre autres, la construction et l'expansion de colonies de peuplement par Israël, la confiscation de terres palestiniennes, la « légalisation » des avant-postes de colonies, la destruction de maisons palestiniennes et le déplacement de civils palestiniens ;

Le Conseil condamne tous les actes de violence visant des civils, notamment les actes de terrorisme, appelle au renforcement de l'action menée actuellement pour lutter contre le terrorisme d'une manière conforme au droit international, demande à toutes les parties de condamner clairement tous les actes de terrorisme et de s'abstenir de toute incitation à la violence, réaffirme l'obligation de toutes les parties d'amener les auteurs de tous actes de violence visant des civils à en répondre, et rappelle l'obligation de l'Autorité palestinienne de renoncer à la terreur et d'y résister ;

Le Conseil demande à toutes les parties de faire preuve de calme et de retenue et de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence, et de toute déclaration incendiaire, dans le but, notamment, de désamorcer la situation sur le terrain, de rétablir la confiance, de montrer, par leurs politiques et leurs actes, un véritable attachement à la solution des deux États et de créer les conditions nécessaires à la promotion de la paix ;

Le Conseil met l'accent sur l'importance de la sécurité et du bien-être de tous les civils et demande le plein respect du droit international humanitaire, notamment pour ce qui est de la protection de la population civile, demande également de faciliter l'accès des travailleurs humanitaires aux populations dans le besoin et réaffirme qu'il faut prendre des mesures appropriées pour garantir la sécurité, le bien-être et la protection des civils ;

Le Conseil note avec une profonde inquiétude les cas de discrimination, d'intolérance et de discours de haine motivés par le racisme ou visant des personnes appartenant à des communautés religieuses, en particulier les cas motivés par l'islamophobie, l'antisémitisme ou la christianophobie ;

Le Conseil appelle à maintenir inchangé le statu quo historique sur les Lieux saints à Jérusalem en paroles et en pratique, et souligne à cet égard le rôle spécial que joue le Royaume hachémite de Jordanie. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2023/1.

Je donne maintenant la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Nous assistons à une flambée de violence, qui s'est notamment traduite par des incidents parmi les plus meurtriers depuis près de 20 ans. Je suis préoccupé par le fait que la situation sur le terrain continue de se dégrader, à un rythme et avec une intensité accrus. Dans le même temps, les actions unilatérales creusent encore davantage l'écart entre les parties, exacerbant les tensions et alimentant le conflit. Des efforts immédiats sont nécessaires pour réduire les tensions mais, à lui seul, le retour au calme n'est pas un gage de progrès.

L'ONU, ainsi que les partenaires régionaux et internationaux, s'est activement impliquée auprès de toutes les parties pour désamorcer la situation. Je me félicite en particulier des efforts déployés par le Conseil pour centrer son attention sur la situation sur place, comme en témoigne la déclaration de la Présidente (S/PRST/2023/1). J'appelle les parties à assortir leurs efforts en matière de sécurité de mesures politiques susceptibles de mettre fin à la détérioration de la situation et de raviver l'espoir d'une fin du conflit et de perspectives quant à une solution des deux États viable.

Depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.9246), nous avons enregistré un nombre alarmant de décès. Quarante Palestiniens, dont une femme et sept enfants, ont été tués en Cisjordanie occupée. Au cours de la même période, 10 Israéliens, dont une femme, trois enfants et un membre du personnel de sécurité, ainsi qu'une ressortissante étrangère, ont été tués.

Des opérations de perquisition et d'arrestation menées par les forces de sécurité israéliennes et des affrontements avec des Palestiniens armés, notamment dans la zone A de la Cisjordanie occupée, ont fait un nombre important de victimes palestiniennes. Le 26 janvier, 10 Palestiniens, parmi lesquels des militants et une femme de 61 ans, ont été tués dans le camp de

Jénine. Quelques jours plus tard, le 30 janvier, les forces de sécurité israéliennes ont tué cinq Palestiniens armés lors d'une opération d'arrestation qui a donné lieu à un échange de tirs dans le camp Aqbet Jabr, près de Jéricho. Les personnes tuées ont ensuite été revendiquées par le Hamas comme étant des membres de sa branche armée.

Deux attentats terroristes ont été perpétrés à Jérusalem-Est occupée. Six Israéliens, dont un enfant et un ressortissant étranger, ont été tués dans une fusillade perpétrée par un Palestinien devant une synagogue le 27 janvier, et trois Israéliens, dont deux enfants, ont été tués dans une attaque à la voiture bélier le 10 février. Deux Palestiniens ont été tués par des colons en Cisjordanie occupée, l'un alors qu'il tentait de mener une attaque à l'arme blanche le 21 janvier et l'autre au cours d'une confrontation avec un groupe de colons près d'un village palestinien le 11 février. Le 13 février, un jeune Palestinien de 13 ans a poignardé un membre des forces de sécurité israéliennes à Jérusalem-Est, tandis qu'un deuxième membre des forces de sécurité israéliennes était tué par balle dans un incident impliquant des tirs fratricides.

Comme le Secrétaire général l'a noté le mois dernier, l'escalade actuelle de la violence est extrêmement préoccupante. Rien ne saurait jamais excuser les actes de terrorisme ou les attaques contre des civils, qui doivent être clairement condamnés et rejetés par tous. La célébration ou la glorification de telles attaques est odieuse et doit être condamnée sans équivoque. Je réaffirme que les auteurs de tous les actes de violence doivent être mis face à leurs responsabilités et promptement traduits en justice. Les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que lorsque c'est absolument inévitable pour protéger des vies. Je suis particulièrement consterné par le fait que des enfants continuent d'être victimes de la violence et impliqués dans des incidents violents. Les enfants ne doivent jamais être la cible de violences, tout comme ils ne doivent jamais être utilisés ni mis en danger.

La montée de la violence s'est également accompagnée d'une détérioration préoccupante des relations entre Israël et l'Autorité palestinienne. À la suite de l'opération israélienne de perquisition et d'arrestation menée le 26 janvier à Jénine, l'Autorité palestinienne a annoncé que la coordination avec Israël pour les questions de sécurité « n'existait plus ». Après l'attentat terroriste du 27 janvier à Jérusalem, le Comité ministériel israélien chargé des questions de sécurité nationale a annoncé une série d'initiatives, visant notamment à renforcer la sécurité et les colonies de peuplement israéliennes, ainsi que des mesures punitives contre les auteurs des attentats de Jérusalem et leurs familles.

Le 2 février, le Ministre israélien des finances a annoncé une augmentation des déductions mensuelles sur les recettes fiscales et douanières perçues par Israël pour le compte de l'Autorité palestinienne. Ces déductions, effectuées en vertu d'une loi israélienne qui charge le Gouvernement de retenir l'équivalent de ce que l'Autorité palestinienne verse, selon Israël, aux Palestiniens ayant commis des attaques contre des Israéliens, ou à leurs familles, vont doubler, passant d'environ 15 à 30 millions de dollars par mois. Face à ces déductions, l'Autorité palestinienne a déclaré qu'elle prévoyait de maintenir en place et éventuellement de renforcer des mesures telles que le versement de salaires tronqués aux employés de l'Autorité palestinienne, ce qui aura de graves répercussions sur la prestation des services d'aide sociale, de santé et d'éducation. Les conséquences financières de ces différents facteurs contribuent clairement à saper la stabilité de l'Autorité palestinienne.

Le Gouvernement israélien a annoncé des décisions importantes concernant l'expansion des colonies de peuplement et les avant-postes de colonies. Le 12 février, le Comité ministériel israélien chargé des questions de sécurité nationale a annoncé qu'il avait décidé de légaliser neuf avant-postes illégaux en Cisjordanie occupée. Il a également déclaré que le Conseil de planification supérieur de l'administration civile se réunirait dans les prochains jours pour approuver la construction de nouveaux logements dans les colonies de peuplement, et que les unités de police et de police des frontières à Jérusalem seraient renforcées et leurs opérations étendues. Ces avant-postes augmentent la superficie des colonies de peuplement et créent des points de friction en Cisjordanie occupée. Cette annonce a suscité une vive opposition de la part de l'Autorité palestinienne et des membres de la communauté internationale. Nombreux sont ceux qui ont souligné que de telles mesures unilatérales exacerbent les tensions et compromettent les perspectives d'une solution négociée des deux États.

Les colonies de peuplement, y compris les avant-postes, sont illégales au regard du droit international et demeurent un obstacle important à la paix. Les démolitions et confiscations de biens appartenant à des Palestiniens restent une source de vives préoccupations. Au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ont démoli, saisi ou forcé les propriétaires à démolir 52 structures appartenant à des Palestiniens dans les zones B et C et 46 à Jérusalem-Est, déplaçant 130 Palestiniens, dont 68 enfants. Ces démolitions ont été effectuées au motif que les personnes concernées ne possédaient pas de permis de construire délivrés par Israël, lesquels sont pratiquement impossibles à obtenir pour les Palestiniens.

Le 7 février, la Haute Cour de justice israélienne a demandé au Gouvernement de soumettre avant le 2 avril sa réponse à une pétition demandant l'exécution forcée d'ordonnances de démolition en suspens visant le village bédouin de Khan el-Ahmar. Le Gouvernement avait demandé un report jusqu'au 1^{er} juin. De même, le 7 février, les autorités israéliennes ont déclaré qu'elles allaient reporter la démolition d'une structure à plusieurs étages abritant une centaine de Palestiniens dans le quartier de Silwan, à Jérusalem-Est. Ce report est intervenu un jour après que la police a annoncé aux résidents qu'elle allait procéder à la démolition. Je suis préoccupé par l'augmentation considérable des démolitions, notamment à Jérusalem-Est. J'exhorte Israël à cesser ces pratiques, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire.

En ce qui concerne Gaza, le calme relatif de ces derniers mois a été interrompu par des échanges de tirs au cours de la période considérée, démontrant une fois de plus la fragilité du cessez-le-feu. Des militants palestiniens ont tiré des roquettes depuis la bande de Gaza en direction d'Israël à six reprises. Au total, 11 roquettes ont été tirées : cinq ont été interceptées par le système Dôme d'acier, deux ont atterri dans des zones inhabitées et une est tombée dans la bande de Gaza. En guise de représailles, les forces de sécurité israéliennes ont procédé à 14 reprises à des frappes aériennes contre ce qu'elles ont déclaré être des cibles militantes du Hamas dans la bande de Gaza, causant des dommages. Je rappelle que les tirs aveugles de roquettes en direction d'agglomérations israéliennes constituent une violation du droit international et doivent cesser immédiatement.

L'ONU continue de fournir aux Palestiniens qui habitent dans la bande de Gaza une aide humanitaire et de développement essentielle, et poursuit le dialogue avec toutes les parties pour réduire les restrictions d'accès afin de soutenir l'économie de la bande de Gaza et la fourniture de services de base. Il est essentiel d'accroître la circulation des marchandises, en particulier entre Gaza et la Cisjordanie, pour que l'économie de la bande de Gaza se développe et pour créer des emplois. De tels liens peuvent contribuer à soutenir la vision d'une solution politique aux difficultés auxquelles se heurte la bande de Gaza.

Je salue les efforts diplomatiques régionaux et internationaux considérables déployés au cours de la période considérée, pour éviter que la situation sur le terrain ne se détériore. En janvier, le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Antony Blinken, s'est rendu en Israël et dans le Territoire

palestinien occupé, où il a rencontré les dirigeants israéliens et palestiniens dans le but de promouvoir l'application des mesures concrètes prises par les deux parties pour apaiser les tensions, renforcer la coopération et améliorer la sécurité des personnes. Cette visite a coïncidé avec celle de hauts responsables égyptiens et jordaniens, qui ont rencontré le Président Abbas le 31 janvier.

S'agissant de la région, dans le Golan, le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie continue d'être respecté globalement, en dépit de plusieurs violations de l'Accord sur le dégagement des forces de 1974. Le 28 janvier, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont tiré sur deux personnes dans le secteur bravo, à proximité de la ligne de cessez-le-feu, blessant un homme qui a ensuite succombé à ses blessures. Au Liban, la situation le long de la Ligne bleue est restée calme dans l'ensemble. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban s'est interposée entre les FDI et l'Armée libanaise les 18 et 19 janvier près de Sarda et les 23 et 24 janvier près de Markaba dans le contexte des travaux de débroussaillage effectués par les FDI.

Nous avons vu des signes alarmants de ce qui nous attend si nous ne parvenons pas à trouver une solution à l'instabilité actuelle. Prévenir de nouvelles violences est une priorité urgente qui exige non seulement des mesures de sécurité coordonnées, mais également des efforts considérables sur le plan politique. À ce titre, j'exhorte les deux parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui pourraient envenimer la situation. Je demande à nouveau aux parties de contenir la violence et les actes de provocation, et de demander des comptes aux auteurs de tels actes. Il faut s'attaquer tout particulièrement à l'instabilité en Cisjordanie, caractérisée par des tensions croissantes entre les forces de sécurité israéliennes et les factions palestiniennes armées et par des points de friction entre les colons et les Palestiniens, ce qui provoque encore plus de violence et enhardit les extrémistes. Il est indispensable de rétablir la coordination des activités en matière de sécurité et de faire en sorte que les forces de sécurité palestiniennes puissent opérer efficacement. Dans le même temps, j'appelle à la cessation de l'expansion des colonies, des démolitions et des expulsions, qui alimentent ces tensions.

Le mois sacré du ramadan coïncidant cette année encore avec la Pâque juive et la fête de Pâques, des efforts conjoints s'imposent pour que cette période se déroule en toute sécurité et dans la paix pour tous. Il faut prendre des mesures rapides et efficaces face aux actes de provocation, à la désinformation et aux tentatives des extrémistes d'attiser la violence. Dans ce contexte, je réitère l'appel

lancé par le Secrétaire général à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de toute mesure susceptible d'aggraver les tensions à l'intérieur et aux alentours des Lieux saints, et à respecter le statu quo, conformément au rôle spécial que joue le Royaume hachémite de Jordanie.

Tout en continuant de travailler avec les parties et les partenaires régionaux et internationaux pour apaiser les tensions, nous devons rechercher et saisir toutes les occasions de promouvoir notre objectif à long terme : la fin de l'occupation et la création de deux États, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de 1967, conformément aux résolutions de l'ONU, au droit international et aux accords antérieurs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Stenseth.

M^{me} Stenseth (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir invité l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à présenter un exposé au Conseil. Je vous transmets les salutations chaleureuses du Commissaire général, M. Philippe Lazzarini, ainsi que ses regrets de ne pouvoir vous rencontrer, vous et tous les membres du Conseil de sécurité, aujourd'hui.

De plus en plus de réfugiés palestiniens dans la région sont au bord du désespoir. Les multiples crises, les conflits, l'occupation qui s'éternise, les répercussions socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et du carburant causée par le conflit en Ukraine ont fait tomber un nombre croissant de réfugiés palestiniens dans la pauvreté. Les priorités mondiales concurrentes et l'évolution des dynamiques régionales ont pratiquement accaparé le peu d'attention qui était encore accordée au sort des réfugiés palestiniens.

Dans le même temps, les conditions politiques, socioéconomiques et en matière de sécurité des réfugiés continuent de se détériorer. En Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, cette année, on a déjà enregistré un nombre record de morts parmi les Palestiniens, y compris les réfugiés palestiniens. Le nombre de victimes parmi la population israélienne est également très préoccupant. Il y a fort à prévoir que les semaines à venir apporteront probablement plus de violence, plus de morts et plus de blessures entraînant des séquelles permanentes, y compris pour de simples spectateurs et des enfants en Cisjordanie. Je me fais l'écho de l'appel lancé par le

Coordonnateur spécial à la réduction des tensions afin d'éviter de nouvelles pertes en vies humaines. Ce cycle de violence doit cesser avant qu'il ne soit trop tard.

Les violences perpétrées en Cisjordanie entravent les opérations de l'UNRWA et font payer un lourd tribut aux réfugiés palestiniens auxquels nous venons en aide. Les réfugiés palestiniens qui vivent dans le nord de la Cisjordanie, notamment à Jénine, à Naplouse et aux alentours, sont particulièrement vulnérables face aux violences et aux tensions environnantes, qui ont parfois contraint l'UNRWA à interrompre ses services essentiels, y compris ses centres de santé. Les espaces urbains au sein et autour des camps de réfugiés densément peuplés ne doivent pas être le théâtre d'affrontements impliquant des armes automatiques et des gaz lacrymogènes. Les enfants, y compris les enfants réfugiés, sont loin d'être à l'abri de la spirale de la violence, qui a créé un climat explosif et dangereux de peur, de colère, de désespoir et d'impuissance.

À Gaza, les années de blocus et de conflit ont isolé la population du reste du monde, créant une tragédie humaine qu'il est difficile de décrire. Plus de 80 % des réfugiés palestiniens dans la bande de Gaza sont pauvres et presque tous dépendent de l'aide alimentaire apportée par l'UNRWA. Près de la moitié des enfants qui sont scolarisés dans les écoles de l'UNRWA à Gaza présentent des signes de traumatisme, des cicatrices qui pourraient les accompagner toute leur vie durant. À Gaza, nous devons toujours être préparés à une flambee de violence, notamment parce que nos écoles sont généralement les seuls lieux sûrs pour les personnes qui fuient leur foyer. Nous n'avons cessé d'appeler toutes les parties à Gaza et en Cisjordanie à respecter notre neutralité et l'inviolabilité de nos locaux.

En Syrie, le récent tremblement de terre dévastateur ne fait que s'ajouter aux difficultés et au désespoir d'une population déjà aux prises avec un conflit déchirant qui dure depuis 12 ans et ses conséquences. Près de 62 000 réfugiés palestiniens vivant dans quatre camps ont été touchés par le tremblement de terre, et 90 % d'entre eux avaient déjà besoin d'une aide d'urgence avant le tremblement de terre.

Au Liban, l'effondrement de l'économie a frappé le plus durement les personnes les plus vulnérables, parmi lesquelles les réfugiés palestiniens, dont 93 % vivent à présent dans la pauvreté. Les enfants vivant dans les camps de réfugiés palestiniens sont exposés à de multiples formes de violence, d'exploitation, de maltraitance et de négligence, car les personnes qui

en ont la charge et leurs communautés sont à court de ressources et n'ont pas les moyens de créer un environnement sûr et protecteur pour eux. La situation est si désespérée que les réfugiés palestiniens sont de plus en plus prêts à risquer leur vie en mer dans une tentative désespérée de mener une vie digne.

En Jordanie, malgré une stabilité générale, les réfugiés palestiniens sont confrontés à des conditions socioéconomiques qui s'aggravent en raison du déclin de l'économie nationale. Les violences fondées sur le genre et les stratégies d'adaptation néfastes, notamment le mariage précoce et le travail des enfants, se multiplient dans tous nos domaines d'activité. Les réfugiés palestiniens se sentent abandonnés par la communauté internationale sur tous les plans.

L'UNRWA a continué de s'acquitter de son mandat dans ce contexte difficile. En fournissant des services de type public, notamment l'éducation, la santé et les services sociaux, l'UNRWA a contribué au développement humain des réfugiés palestiniens et aidé à préserver un environnement relativement stable autour d'eux. Au Moyen-Orient, l'UNRWA demeure l'un des rares piliers de stabilité : un pilier de stabilité pour les réfugiés palestiniens, pour les pays qui les accueillent et pour la région. L'UNRWA compte, en fait, parmi les efforts multilatéraux et collectifs les plus réussis de ces 75 dernières années. À l'heure où nous parlons, un demi-million d'enfants sont scolarisés dans nos 700 écoles réparties dans toute la région. Ces écoles sont une lueur d'espoir pour les garçons et les filles réfugiés palestiniens et souvent le seul espoir qu'ils ont dans ce qui est par ailleurs une situation désespérée. Les écoles de l'UNRWA forment les futurs partenaires de la paix dont la région a besoin et que le Conseil recherche sans cesse.

Le manque de financement suffisant, durable et prévisible a mis l'UNRWA dans une situation impossible. Nous avons atteint la limite de ce que nous pouvons faire avec les ressources dont nous disposons aujourd'hui. Nos revenus en 2022 étaient approximativement les mêmes qu'en 2013, alors que les besoins et les coûts sont aujourd'hui infiniment plus élevés. Le statu quo n'est plus tenable. En outre, si la qualité de nos services diminue, il en sera de même de notre capacité de contribuer à la stabilité de la région. Il est dans notre intérêt collectif d'éviter l'implosion de l'UNRWA, et cela doit aussi être notre responsabilité collective. En l'absence d'une solution politique, l'UNRWA reste irremplaçable, notamment en raison de son rôle stabilisateur. La contribution de l'UNRWA à la paix et à la

sécurité est un investissement extrêmement rentable et permet d'assurer le présent et l'avenir de millions de personnes dans une région très fragile.

Il ne pourra y avoir ni paix ni sécurité dans la région tant que les droits fondamentaux de tous, y compris les réfugiés palestiniens, ne seront pas respectés. Nous demandons aujourd'hui au Conseil de ne pas les abandonner. Nous demandons aujourd'hui au Conseil de leur redonner espoir en redoublant d'efforts pour trouver une solution politique. Qui plus est, nous invitons le Conseil et tous les États Membres à continuer d'apporter un soutien politique et financier à l'UNRWA, en veillant à ce qu'il dispose des ressources dont il a besoin pour remplir son mandat. À l'approche du soixante-quinzième anniversaire du mandat de l'UNRWA, je voudrais conclure en renouvelant l'invitation de notre commissaire général à réfléchir à la manière dont la communauté internationale pourrait se montrer à la hauteur de ses engagements et de ses responsabilités envers les réfugiés palestiniens, en attendant de trouver une solution juste et durable à leur détresse.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Stenseth de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland et la Commissaire générale adjointe Stenseth de leurs exposés.

Nous sommes profondément préoccupés par la spirale de violence qui sévit en Israël, en Cisjordanie et à Jérusalem. Nous condamnons fermement les récents attentats terroristes qui ont eu lieu en Israël, notamment l'horrible attentat perpétré à l'extérieur d'une synagogue à Jérusalem-Est le 27 janvier et l'attaque lancée contre des civils, y compris des enfants, à un arrêt de bus à Jérusalem le 10 février. Le fait de prendre délibérément pour cible des civils innocents est inadmissible, et les États-Unis appuient le droit de légitime défense d'Israël. Les attentats terroristes contre des sites religieux, les attaques menées par des colons, les attaques contre les services de sécurité, les roquettes lancées contre des zones civiles et les autres formes de violence créent une escalade de plus en plus dangereuse. Nous sommes d'autant plus préoccupés que des fêtes religieuses seront bientôt célébrées à Jérusalem. Nous exhortons toutes les parties à prendre des mesures pour rétablir et maintenir le calme. Nous soulignons en outre que tous les visiteurs et les fidèles doivent respecter et préserver le statu quo historique régissant les Lieux saints en paroles et en pratique. Il est indispensable

que les Israéliens et les Palestiniens brisent immédiatement le cycle de la violence, œuvrent à une désescalade et s'abstiennent de toute action unilatérale ou susceptible de semer la discorde, qui nous éloignerait encore un peu plus de la paix et de la stabilité.

Je tiens à présent à faire une déclaration claire et sans équivoque. Nous nous opposons fermement à l'annonce d'Israël concernant la construction de milliers de logements, et nous nous opposons fermement à l'annonce d'Israël relative à la légalisation rétroactive de neuf avant-postes en Cisjordanie qui étaient auparavant illégaux en vertu du droit israélien. Ces mesures unilatérales exacerbent les tensions. Elles ébranlent la confiance entre les parties. Elles compromettent les perspectives de parvenir à une solution négociée prévoyant deux États. Les États-Unis n'appuient pas ces activités, point final. La position claire et de longue date des États-Unis est que les colonies de peuplement sont inutiles et nous éloignent davantage d'une solution négociée prévoyant deux États. Ces activités portent tout simplement atteinte à la sécurité à long terme d'Israël et à notre vision d'une fin durable du conflit. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties à créer les conditions nécessaires à la tenue de négociations directes entre les Israéliens et les Palestiniens, qui constituent le seul moyen de parvenir à une fin durable du conflit et à la solution des deux États. C'est pourquoi nous appuyons fermement la déclaration de la Présidente (S/PRST/2023/1) proposée par les Émirats arabes unis, qui exprime la position unanime et collective du Conseil de sécurité sur ces questions. La déclaration de la Présidente est véritablement l'illustration de la diplomatie à l'œuvre, et nous pensons qu'elle confirme à toutes les parties le sérieux avec lequel le Conseil prend ces menaces contre la paix.

Les États-Unis s'associent aux autres membres du Conseil pour demander aux Israéliens et aux Palestiniens de prendre de toute urgence les mesures qui s'imposent pour rétablir le calme et améliorer la qualité de vie de leurs populations. Le Royaume hachémite de Jordanie, en vertu de son rôle spécial à l'égard des lieux saints musulmans de Jérusalem, a un rôle indispensable à jouer pour aider à préserver la stabilité, qui pourrait être mise à l'épreuve par la convergence imminente des célébrations du mois de ramadan et des Pâques juive et chrétienne, une période généralement caractérisée par de fortes tensions. En fin de compte, ce sont les parties elles-mêmes qui peuvent et doivent empêcher une nouvelle spirale de violence. À cet égard, les États-Unis sont prêts à soutenir les parties dans leurs efforts pour rétablir la confiance et jeter les bases d'une reprise des négociations.

En cette période de tensions accrues, nous devons veiller à aider l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui constitue une bouée de sauvetage pour les Palestiniens et joue un rôle stabilisateur important dans la région. Pour leur part, les États-Unis ont déjà annoncé une aide de près de 50 millions de dollars à l'UNRWA pour cette nouvelle année. Nous appelons nos partenaires à apporter un financement rapide, prévisible et souple à l'UNRWA afin qu'il puisse continuer sans interruption de fournir ses services vitaux au peuple palestinien.

Nous devons continuer de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour préserver l'espoir et promouvoir la paix.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, et la Commissaire générale adjointe de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Leni Stenseth. Nous les encourageons à poursuivre leurs efforts en faveur de la paix et de l'amélioration du sort du peuple palestinien.

Nous saluons également la participation des représentants d'Israël et du Qatar, ainsi que de l'Observateur permanent de l'État de Palestine.

Comme nous le savons, le Conseil de sécurité a une responsabilité historique dans la situation en Palestine. Lorsque nous entendons des exposés comme ceux de ce matin, le Conseil doit s'unir autour de ses positions établies sur la question de Palestine. La situation préoccupante dont fait état l'exposé doit renforcer notre attachement indéfectible à la solution des deux États pour faire face à la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés et pour remédier à l'annulation des gains obtenus dans la région en matière de paix et de sécurité après le cessez-le-feu de mai 2021. C'est dans ce contexte que nous appuyons la déclaration de la Présidente que le Conseil vient d'approuver (S/PRST/2023/1).

Comme la plupart des autres membres de la communauté internationale, le Ghana est sérieusement, et à juste titre, préoccupé par les récentes orientations et actions politiques du Gouvernement israélien qui étendent les colonies illégales dans le Territoire palestinien occupé, notamment par l'approbation rétroactive d'avant-postes de colonies, la poursuite de l'expansion des implantations israéliennes en Cisjordanie et la démolition de logements et de structures appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie. Ces actions, outre qu'elles violent les droits des Palestiniens, laissent présager une annexion de facto de la Cisjordanie et sont

contraires aux obligations d'Israël en vertu de la quatrième Convention de Genève.

Nous sommes vivement préoccupés par les répercussions des mesures prises récemment par le Gouvernement israélien sur la viabilité de la solution des deux États et par leurs effets sur la sécurité de la région. Nous exhortons le Gouvernement israélien à veiller à ce que ses actions restent dans les limites de ses obligations au regard du droit international, du droit international humanitaire et des prescriptions établies par les résolutions du Conseil. Ses actions doivent contribuer à faire cesser les violations des droits fondamentaux des Palestiniens, notamment la démolition forcée de leurs biens, les transferts et les expulsions, les arrestations arbitraires, les détentions administratives, la torture, les homicides illicites et le déni de leurs droits fondamentaux à la libre circulation et aux perspectives économiques.

Nous restons conscients des préoccupations d'Israël en matière de sécurité et condamnons toutes les attaques contre sa population et son territoire, y compris les récentes violences telles que les attaques à l'arme blanche, les enlèvements et les tirs de roquettes depuis Gaza sur Jérusalem et d'autres zones d'habitation civiles israéliennes. Nous encourageons l'Autorité palestinienne à coopérer activement avec Israël en matière de sécurité afin de lutter contre les actions négatives des groupes militants palestiniens.

Nous restons préoccupés par la forte augmentation des attaques violentes en Cisjordanie, à Jérusalem et dans d'autres colonies israéliennes, qui ont fait plusieurs morts des deux côtés au cours de la période considérée, ainsi que de nombreux blessés, parfois dans un état critique. Outre les dégâts matériels et la destruction des infrastructures civiles, le cycle interminable de la violence a également des répercussions négatives sur l'économie, la santé et la vie sociopolitique de millions de personnes dans la région du Moyen-Orient. Nous exhortons toutes les parties à garder leur calme et à faire preuve de retenue, et nous estimons qu'il importe de donner la priorité à la protection des civils. Nous trouvons particulièrement regrettable que les enfants, qui méritent de vivre en paix et d'exploiter les talents que Dieu leur a donnés, soient victimes de la violence et exploités comme des outils pour commettre des actes de violence.

Étant donné que les expériences vécues par les enfants ont des répercussions durables sur leur développement physique, mental, émotionnel et psychosocial, l'absence d'un environnement sain et sûr a des conséquences négatives graves et persistantes sur leur

développement cognitif et émotionnel. Nous déplorons donc la récente vague d'affrontements violents impliquant des enfants dans les territoires palestiniens occupés, en particulier en Cisjordanie.

La réaction frileuse de la communauté internationale face à la nécessité d'enquêter sur les violations systématiques des droits de l'homme et les autres crimes commis par les parties n'a pas contribué à stabiliser la situation explosive sur le terrain. Nous invitons instamment à reconsidérer cette position et rappelons les parties à leurs obligations en vertu du droit international et de plusieurs résolutions du Conseil. Nous les exhortons à s'abstenir de tout acte unilatéral qui entraverait ou compromettrait les efforts visant à parvenir à une paix globale et juste après des décennies de conflit.

Nous appelons les dirigeants d'Israël et de la Palestine, ainsi que les parties prenantes régionales, à poursuivre un dialogue sérieux et transparent afin de mettre en œuvre des changements politiques réels en appui aux efforts déployés pour parvenir à une paix durable par le biais d'un règlement politique basé sur l'égalité des droits et la justice.

Nous prenons note de la sensibilité des Lieux saints de Jérusalem et appelons au maintien du *statu quo ante*. L'objectif de la religion, qui est la paix, ne doit pas servir de base à la violence.

Nous encourageons à continuer d'apporter un appui financier pertinent aux activités de l'UNRWA, dont l'existence et le fait qu'il fournit toujours des services nécessaires aux réfugiés palestiniens confirment qu'il y a encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs d'une solution juste et durable à la question palestinienne.

Pour terminer, je réaffirme que le Ghana reste déterminé à relancer le processus de paix au Moyen-Orient par un dialogue constructif et renouvelé sur un horizon politique conduisant à un règlement pacifique du conflit et, à terme, à la réalisation de la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem comme capitale commune.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) :
Le Brésil remercie M. Wennesland de cette mise à jour complète, de ses efforts inlassables et de ses échanges constants avec toutes les parties et tous les acteurs dans le but de désamorcer les tensions et d'ouvrir des voies de dialogue. Je remercie également la Commissaire générale adjointe Leni Stenseth de sa contribution.

Le Brésil a suivi de près et avec beaucoup d'inquiétude l'évolution rapide de la situation en Israël et

en Palestine, qui a aggravé les tensions, notamment en Cisjordanie et à Jérusalem, et nous a menés à un point très dangereux. Plus le niveau de violence augmente, plus le nombre de victimes civiles, y compris les enfants, augmente, ainsi que les souffrances et les traumatismes causés par tant d'années de conflit.

La fragilité de la situation met en lumière l'urgence d'un engagement renouvelé en faveur du règlement de ce conflit de longue date. Nous devons agir pour éviter que le conflit ne devienne incontrôlable, car cela pourrait finir par avoir des répercussions pour toute la région. En ce sens, comme l'a souvent répété M. Wennesland, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes des tensions actuelles. L'expansion continue des colonies de peuplement israéliennes est une source bien connue de tensions et de violence. À cet égard, le Brésil et d'autres pays de notre région ont publiquement exprimé leur profonde inquiétude au sujet de la récente décision du Gouvernement israélien de légaliser neuf avant-postes et de construire 10 000 logements dans les colonies existantes en Cisjordanie. Ces mesures unilatérales constituent de graves violations du droit international, notamment de la résolution 2334 (2016), la résolution la plus récente adoptée par le Conseil sur la question. En plus de constituer des violations flagrantes des résolutions de l'ONU et du droit international, les colonies de peuplement restreignent systématiquement la possibilité d'établir un État palestinien d'un seul tenant, indépendant, viable et souverain, compromettant ainsi les perspectives de parvenir au résultat souhaité, à savoir la solution des deux États. Aussi rappelons-nous la résolution 2334 (2016), dont les dispositions énoncent clairement que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit, pour les raisons que je viens de mentionner, et doit cesser immédiatement.

Le Brésil exhorte toutes les parties à exercer la plus grande retenue et à éviter les actes de provocation unilatéraux, y compris les déclarations incendiaires, qui sont susceptibles d'aggraver davantage les tensions. Il ne devrait pas être nécessaire, à ce stade, de leur rappeler les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, y compris les diverses résolutions du Conseil de sécurité adoptées au fil des ans. Et cela vaut pour la question des colonies de peuplement comme pour les autres violations du droit international qui contribuent à la crise actuelle. Les civils doivent être protégés en temps de conflit. La distinction entre civils et combattants est un pilier du droit international

humanitaire. Toutes les parties doivent s'efforcer sans plus attendre de faire respecter ce principe fondateur essentiel du droit international humanitaire afin d'inverser cette terrible tendance à la violence. En plus de prévenir les pertes en vies humaines, la coopération visant à assurer la sécurité des civils pourrait constituer une importante mesure de confiance.

Les récentes attaques contre des sites religieux, comme les actes de vandalisme du 2 février dernier visant l'église de la Flagellation à Jérusalem, sont tout aussi préoccupantes. Nous demandons instamment à tous les dirigeants politiques et aux autorités de promouvoir une culture de coexistence pacifique et de liberté religieuse. Le Brésil condamne également tous les agissements en lien avec l'idée de modifier le statu quo historique des Lieux saints de Jérusalem. À cet égard, nous ne devons pas compromettre le rôle crucial de gardien que joue le Royaume hachémite de Jordanie s'agissant de préserver la paix sur les Lieux saints depuis des années.

Nous tenons à souligner que la paix dépend également de l'attachement à la promotion des droits humains pour tous. La pauvreté, l'insécurité alimentaire, le désespoir et un sentiment général d'injustice forment un terreau fertile idéal pour les forces extrémistes. Dans ce contexte, nous soulignons la nécessité d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien en œuvrant au renforcement de l'économie palestinienne et en relevant le défi de la gouvernance. La situation à Gaza est particulièrement préoccupante, car le blocus continue d'entraver les efforts de développement.

Le Brésil demeure préoccupé par les difficultés financières chroniques auxquelles se heurte l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui fournit une aide humanitaire indispensable aux réfugiés palestiniens. Nous ne devons pas saper le rôle joué par l'UNRWA au fil des ans pour maintenir la stabilité sur le terrain.

Le Brésil réaffirme son attachement de longue date à la solution des deux États, avec la Palestine et Israël vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières mutuellement convenues et internationalement reconnues. Par ailleurs, nous restons attachés à l'idée de paix et à la réalisation sans plus attendre d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU. Nous sommes donc prêts à participer de manière constructive aux initiatives visant à ce que le Conseil de sécurité contribue de manière plus dynamique à la cause de la paix. Et compte tenu de ce qui précède, le Brésil

exprime son plein appui à la déclaration de la Présidente S/PRST/2023/1 lue à la présente séance.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je me félicite des exposés qui ont été présentés et qui, une fois de plus, rendent compte d'une situation préoccupante et difficile. À cet égard, et dans le droit fil de la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité que nous venons d'adopter (S/PRST/2023/1), qui est la première depuis neuf ans sur cette question, je voudrais aborder quatre aspects particulièrement importants.

Premièrement, je me dois de rappeler qu'une détérioration de la situation ne fera que causer davantage de souffrances, de morts et de destructions pour les parties. Il est inconcevable que certaines personnes n'aient pas conscience de cette réalité. Tous les efforts doivent être faits pour éviter de nouvelles violences. À cet égard, nous apprécions à sa juste valeur et saluons l'action menée par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, et nous lui exprimons notre plein appui. Nous espérons que ses efforts aboutiront aux résultats que nous souhaitons tous. De même, nous savons gré à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de l'action qu'il mène, de sa détermination à améliorer la situation humanitaire et des efforts qu'il déploie pour atténuer les conséquences du tremblement de terre qui a frappé la région. Nous appelons à continuer d'appuyer ses activités, qui sont d'une importance fondamentale.

Deuxièmement, conformément à sa politique étrangère, l'Équateur condamne avec la plus grande fermeté toute forme de violence contre les civils et les actes de terrorisme, ainsi que leur glorification inacceptable. Des actes tels que celui qui a causé la mort de trois civils, dont deux enfants, à Jérusalem-Est le 10 février dernier, doivent être condamnés par tous. Nous demandons instamment que la vie et la sécurité des personnes soient préservées et nous rappelons également que les règles du droit international humanitaire doivent être respectées en toutes circonstances et sans aucune exception.

Troisièmement, nous condamnons les décisions unilatérales qui éloignent les perspectives d'un règlement définitif, reposant sur l'idée de deux États sis dans les frontières de 1967. L'annonce de la légalisation de colonies de peuplement dans les territoires occupés et de la construction de nouveaux bâtiments dans ces territoires est une décision unilatérale, qui est contraire au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité, et qui exacerbe la situation et rend le chemin vers la paix et la sécurité plus ardu.

Pour terminer, je voudrais appeler une nouvelle fois les dirigeants des deux parties à faire réellement preuve de courage et à agir dans l'intérêt à long terme de leurs peuples, en donnant la priorité aux mesures qui réduisent les tensions et conduisent à la reprise des négociations en vue de parvenir à une solution définitive pour tous, seule voie possible pour pouvoir vivre dans la paix, la sécurité et la dignité.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé sur la situation au Moyen-Orient. Nous avons écouté attentivement la Commissaire générale adjointe de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M^{me} Leni Stenseth.

La dernière escalade de la violence dans le conflit palestinien-israélien démontre une fois de plus le caractère dangereux et destructeur de l'absence de processus de paix, qui est due à l'obstruction de nos collègues du Conseil de sécurité dans l'intérêt d'un seul camp. En pleine intensification de l'occupation et des activités militaires israéliennes, les organes de presse palestiniens ne font plus état que de meurtres, de détentions arbitraires, du traitement inhumain des prisonniers, d'expulsions forcées, d'expropriations et de destructions de biens. Nous avons déjà présenté les statistiques correspondantes à une séance précédente.

Le début de l'année a été marqué par de nouvelles provocations à l'effet destabilisateur : la visite du Ministre israélien de la sécurité nationale, M. Ben-Gvir, sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, le raid sanglant de soldats israéliens à Jénine, suivi d'attaques terroristes à Jérusalem-Est, et la décision des autorités israéliennes de légaliser neuf avant-postes et d'approuver les plans de construction d'environ 10 000 logements dans les colonies de Cisjordanie.

Dans ce contexte, l'intention d'Israël de doubler le nombre de colons vivant dans la vallée du Jourdain et dans les hauteurs du Golan syrien d'ici à 2026 peut être vue comme une annexion de fait de la majeure partie des territoires israéliens et syriens occupés. Nous souscrivons à la déclaration présidentielle S/PRST/2023/1, que le Conseil de sécurité a adoptée aujourd'hui sur la question.

Par ailleurs, nous condamnons fermement les frappes israéliennes contre la Syrie, qui destabilisent davantage la situation au Moyen-Orient. Les actions de ce genre nous inquiètent profondément. Nous appelons tous les camps à faire preuve de la plus grande retenue possible et à éviter une nouvelle montée des tensions,

sachant en particulier que celles-ci ont malheureusement tendance à entraîner un embrasement au moment des fêtes religieuses, en particulier le mois sacré musulman du ramadan, qui approche.

L'évolution récente de la situation souligne clairement la nécessité de reprendre d'urgence un dialogue palestinien-israélien constructif et d'éviter les actes unilatéraux. La seule manière de mettre un terme au cycle de violence passe par un processus de négociation, qui repose sur les principes du droit international et aboutisse à la création d'un État palestinien indépendant entre les frontières de 1967, vivant dans la paix et la sécurité avec Israël. Le manque d'horizon politique, conjugué à la multiplication des mesures unilatérales de la part d'Israël, sape non seulement le socle d'un règlement, mais aussi la crédibilité du processus de paix en tant que tel, favorisant la radicalisation dans les deux camps.

Il s'ensuit une dégradation constante de la situation sociale et humanitaire générale dans les territoires palestiniens occupés, malgré les efforts qu'Israël se targue de déployer en vue de fournir un appui économique aux Palestiniens. Par conséquent, il convient de veiller à ce que l'UNRWA continue d'apporter une aide humanitaire complète et efficace en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi que dans les pays arabes voisins. À cet égard, nous appelons les donateurs internationaux à répondre à l'appel éclair lancé par l'Office afin de réunir 2,7 millions de dollars pour porter assistance aux réfugiés palestiniens touchés par les séismes qui ont frappé la Türkiye et la Syrie.

Dans ces circonstances alarmantes, nous estimons qu'il faut avant tout parvenir à stabiliser durablement la situation sur le terrain et dégager à nouveau l'horizon politique afin de relancer le processus d'un règlement pacifique au Moyen-Orient sur une base juridique internationale universellement reconnue, avec la solution des deux États comme élément central. Il faut également encourager la réconciliation entre les Palestiniens, condition clef pour la relance du processus de paix.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et membre du Quatuor pour le Moyen-Orient, la Russie est prête à contribuer concrètement à un règlement global du conflit palestinien-israélien. Nous considérons que les tentatives d'usurper le soutien extérieur aux contacts entre les parties sont contre-productives et contraires aux intérêts fondamentaux des deux peuples. Nous estimons que les agissements des États-Unis qui consistent à bloquer tous les processus internationaux conçus pour encourager un règlement au Moyen-Orient, ainsi qu'à essayer de remplacer une paix politique authentique par

une paix économique, sont particulièrement destructeurs. Nous sommes convaincus qu'il est extrêmement dangereux de promouvoir la normalisation arabo-israélienne en contournant la nécessité d'une solution juste à la question palestinienne. Nous déplorons que Washington soit en train d'imposer cette même ligne au Conseil de sécurité, où les États-Unis font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher l'adoption de la moindre décision dont les Palestiniens ont vraiment besoin.

M^{me} Koumby Missambo (Gabon) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland et la Commissaire générale adjointe de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, M^{me} Leni Stenseth, pour leurs exposés, et je réitère le soutien de ma délégation au Coordonnateur spécial. Je salue la présence parmi nous des Représentants permanents d'Israël et du Qatar, ainsi que de l'Observateur permanent de la Palestine.

La dégradation de la situation sécuritaire, tant à Jérusalem, comme nous avons pu le constater depuis le début de cette année, que dans la bande de Gaza, et aujourd'hui en Cisjordanie occupée, exige une attention particulière du Conseil de sécurité. Le raid israélien survenu le jeudi 26 janvier dans le camp de réfugiés de Jénine, ainsi que l'attentat qui s'est ensuivi, ciblant une synagogue de Jérusalem, tous deux causant des pertes en vies humaines et des dizaines de blessés, illustrent cette escalade meurtrière observée depuis le début du mois de janvier.

Mon pays condamne toutes ces violences qui font le lit de la souffrance des peuples palestinien et israélien. Nous reconnaissons le droit d'Israël à la sécurité. Toutefois, il est important de respecter le droit international.

Dans le même élan, la multiplicité des démolitions à quoi s'ajoute la récente décision de légaliser neuf colonies en Cisjordanie et de construire de nouveaux logements dans les colonies existantes constituent des facteurs d'exacerbation des tensions sur le terrain.

Je voudrais également attirer l'attention du Conseil sur la situation économique particulièrement préoccupante de l'Autorité palestinienne, aggravée par le gel de fonds fiscaux collectés par Israël auprès des travailleurs de l'Autorité palestinienne pour le compte de cette dernière. Des mesures urgentes doivent être prises pour son relèvement économique. Il n'y aura pas de prospérité dans la région tant que cette prospérité ne sera pas partagée. C'est là aussi un des facteurs de la paix qui doivent être pris en compte.

Il est plus que jamais temps d'agir pour la désescalade. Les parties doivent faire preuve de retenue et

privilégier le dialogue à travers des négociations directes. Les pays de la région ainsi que ceux qui ont une influence sur les parties doivent redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif. Le cercle infernal de la violence ne doit pas perdurer et alourdir davantage le tragique bilan humain, matériel, économique et humanitaire de ce conflit.

Nous terminons en soutenant la déclaration présidentielle S/PRST/2023/1, qui a été lue par la Présidente.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se félicite de l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2023/1, qui représente un message uni du Conseil de sécurité.

Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, et la Commissaire générale adjointe de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M^{me} Leni Stenseth, de leurs exposés instructifs.

Depuis le début de l'année, il y a eu un certain nombre de faits nouveaux susceptibles de provoquer une escalade de la violence dans les territoires palestiniens occupés. La communauté internationale a intensifié ses efforts en vue d'apaiser les tensions. Pour notre part, lors de sa conversation téléphonique avec le Premier Ministre israélien Netanyahu, le 13 février, le Premier Ministre Kishida a fait part de ses préoccupations face à la montée des tensions entre Israël et la Palestine et aux mesures unilatérales prises par les deux parties.

Nous constatons avec inquiétude que les conditions de sécurité se détériorent en Cisjordanie. La dangereuse trajectoire de la violence de l'année dernière se poursuit de manière alarmante, avec notamment la récente attaque des forces israéliennes contre le camp de Jénine qui, selon un rapport du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, est l'opération à avoir fait le plus grand nombre de morts parmi les Palestiniens en Cisjordanie depuis 2005.

Le Japon demande également au Gouvernement israélien de revenir sur son annonce récente concernant la légalisation de neuf avant-postes de colonies en Cisjordanie occupée au titre du droit israélien et les projets de construction de nouveaux logements dans les colonies de peuplement. Les activités de peuplement israéliennes constituent une violation du droit international et doivent cesser immédiatement.

Dans le même temps, nous condamnons les attentats terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Les récents actes de surenchère commis par des Palestiniens à Jérusalem, tels que

l'attaque terroriste à l'extérieur d'une synagogue et la voiture qui a foncé sur un arrêt de bus, sont profondément déplorable, car ils ne font qu'entraîner une intensification de la violence dans la région. Alors que la situation autour d'Israël et de la Palestine se traduit par des affrontements et des violences continues qui font des victimes, le Japon appelle les parties à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'exacerber les tensions.

Cette année marque le soixante-dixième anniversaire du partenariat entre le Japon et l'UNRWA. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'engagement indéfectible du Japon à aider l'UNRWA à faire en sorte que les réfugiés palestiniens continuent à recevoir une aide vitale et des services de base.

Pour conclure, il n'y a pas d'autre option que des négociations directes entre les parties. Le Japon exprime sa ferme détermination à relancer la perspective de la solution des deux États et à instaurer une paix et une stabilité justes, durables et globales au Moyen-Orient.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs et oratrices et commencer par remercier le Coordonnateur spécial Wennesland et la Commissaire générale adjointe Stenseth, non seulement de leurs exposés, mais aussi du travail que leurs équipes accomplissent sur le terrain.

Je voudrais remercier les membres du Conseil de sécurité des efforts déployés pour parvenir à un consensus sur une déclaration de la Présidente. Cette déclaration (S/PRST/2023/1) témoigne de l'attachement continu de la communauté internationale à la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, et demande instamment qu'il soit mis fin aux activités de peuplement israéliennes et au terrorisme. Toutes les parties doivent renoncer aux mesures unilatérales qui compromettent davantage la paix, la stabilité et la solution des deux États.

La violence et l'instabilité en Israël et dans les territoires palestiniens occupés ont entraîné de nouvelles pertes en vies humaines. Dix Israéliens ont été tués lors de deux attentats terroristes odieux en 2023. Le Royaume-Uni condamne toutes les formes de terrorisme, que rien ne saurait justifier. Depuis le début de l'année, 44 Palestiniens, dont 11 enfants, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes. Israël doit exercer la plus grande retenue pour ce qui est du recours aux tirs à balles réelles, et l'Autorité palestinienne doit reprendre de toute urgence le chemin d'une coopération totale en matière de sécurité, renoncer à la terreur et la combattre. Nous condamnons également les tirs de roquettes aveugles en provenance

de Gaza, les 11 et 12 février, en direction de populations civiles. Il faut mettre un terme à cette escalade de la violence le plus rapidement possible, surtout à l'approche des fêtes religieuses.

Deuxièmement, le Royaume-Uni condamne l'annonce par Israël de la légalisation de 10 avant-postes et du lancement des projets de construction de près de 10 000 logements dans les colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés. Comme l'ont indiqué le Ministre britannique des affaires étrangères et nos partenaires dans la déclaration du quintette, le Royaume-Uni s'oppose fermement à ces actions unilatérales, qui exacerbent les tensions entre Israéliens et Palestiniens. Les colonies de peuplement et les avant-postes ne sont pas seulement contraires au droit international, ils compromettent également les perspectives de paix. Le Royaume-Uni appelle Israël à revenir sur ces décisions. Je condamne également les violences perpétrées par des colons, notamment le meurtre de Mithqal Rayyan, le 11 février. Les auteurs d'actes de violence doivent être traduits en justice.

Troisièmement, le Royaume-Uni exhorte Israël à éviter les mesures qui pourraient constituer une peine collective contre les Palestiniens, en particulier les démolitions punitives. Elles causent des souffrances inutiles et contribuent au cycle de la violence. Quatre Palestiniens ont été tués lors d'opérations de démolition punitive depuis le début de l'année.

Pour terminer, il est toujours possible de rétablir la stabilité et d'instaurer la paix, mais cela exige des efforts de la part de toutes les parties. Le Royaume-Uni est prêt à faciliter les discussions et le dialogue entre Israël et les Palestiniens, et reste fermement convaincu qu'une solution négociée prévoyant deux États, sis dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem pour capitale commune, est le seul moyen de garantir une paix, une sécurité et une prospérité durables aux parties.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique remercie de leurs exposés détaillés sur la situation actuelle dans la région, M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, et M^{me} Leni Stenseth, Commissaire générale adjointe de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous réaffirmons notre plein appui à leurs efforts en faveur d'une paix juste et durable dans la région et du bien-être du peuple palestinien.

Nous constatons que depuis la dernière fois que le Conseil de sécurité a été saisi de la question palestinienne (voir S/PV.9246), aucun progrès n'a été réalisé.

Au contraire, le cercle vicieux de la violence tend à s'accélérer à un rythme alarmant. À cet égard, nous souhaitons réaffirmer notre ferme appui à la déclaration de la Présidente, dont elle vient de faire lecture et qui a été adoptée par le Conseil ce matin (S/PRST/2023/1).

Nous continuons à exprimer notre profonde inquiétude face aux actions unilatérales et à l'emploi excessif de la force par le Gouvernement israélien contre les réfugiés à Jénine, notamment les femmes et les enfants. Nous sommes d'avis que les peuples d'Israël et de Palestine méritent une vie et un avenir pacifiques et prospères. Ils devraient pouvoir, conformément au Préambule de la Charte des Nations Unies, « pratiquer la tolérance et vivre en paix les uns avec les autres dans un esprit de bon voisinage ». Dans ce contexte, nous tenons à souligner une fois de plus que la construction et l'expansion des colonies de peuplement sont totalement contraires au droit international et compromettent les perspectives de paix et de création d'un État palestinien. Nous exhortons toutes les parties concernées à faire preuve de retenue et à mettre fin à tous les actes de provocation et d'hostilité afin de créer les conditions favorables à la reprise d'un dialogue direct entre Palestiniens et Israéliens, depuis longtemps au point mort. Nous saluons les efforts déployés par les partenaires internationaux pour exercer une influence positive sur le respect de l'état de droit et de la démocratie en Palestine en créant les conditions nécessaires à la tenue d'élections présidentielle et législatives dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

Nous renouvelons notre appel ferme et urgent en faveur d'un appui accru, prévisible et durable à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi qu'au Programme alimentaire mondial, ce qui permettra à ces deux organisations de continuer à soulager les souffrances humaines et à assurer un minimum de dignité aux réfugiés et aux personnes déplacées dans la région.

Les résolutions 242 (1967) et 2334 (2016) du Conseil de sécurité, entre autres, ainsi que diverses résolutions et décisions de l'Assemblée générale, constituent le fondement juridique et politique d'une solution des deux États, et nos efforts pour la paix dans la région doivent donc s'aligner sur elles. Nous devons continuer à encourager les parties à poursuivre dans cette voie. Nous engageons vivement les Israéliens et les Palestiniens à travailler ensemble de manière constructive afin de jeter les bases d'une paix durable fondée sur la réalisation pleine et immédiate du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et du droit à l'existence de l'État d'Israël.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Coordonnateur spécial et la Commissaire générale adjointe pour leurs exposés.

Je salue l'adoption de la déclaration de la Présidente S/PRST/2023/1. Il était important que le Conseil de sécurité puisse s'exprimer unanimement au sujet des récentes mesures unilatérales et qu'il puisse rappeler son attachement à la solution des deux États. J'aurai aujourd'hui trois messages.

Premièrement, les récentes annonces israéliennes sont autant de pas vers une annexion de la zone C. La France rappelle sa ferme condamnation de la politique de colonisation israélienne. Cette politique nous éloigne davantage de la perspective de la solution des deux États. La France est très préoccupée par l'annonce du Gouvernement israélien de son intention de faire progresser des plans en vue de la construction de près de 10 000 unités de logement dans les colonies et d'entamer un processus de légalisation de neuf avant-postes, considérés précédemment comme contrevenant au droit israélien. Ces mesures unilatérales sont contraires au droit international, et notamment à plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, comme la résolution 2334 (2016). Nous nous y opposons fermement et appelons les autorités israéliennes à revenir sur leur décision. Leur mise en œuvre ferait courir le risque d'une annexion progressive de la zone C en Cisjordanie. Or, dans les territoires palestiniens, comme partout ailleurs, la France ne reconnaîtra jamais l'annexion illégale de territoires.

Nous sommes aussi très inquiets face aux violences croissantes perpétrées par les colons, que nous condamnons, et qui visent autant les Palestiniens que la société civile israélienne. Les responsables de ces violences doivent répondre de leurs actes. La France rappelle son attachement au respect du droit international humanitaire et à l'impératif de protection des civils dans les territoires occupés qui incombe à Israël.

Deuxièmement, face à une situation hautement inflammable, le Conseil de sécurité doit tout faire pour éviter une escalade. Comme l'a indiqué le Coordonnateur spécial, ce début d'année est marqué par un niveau de violence très élevé dans les territoires palestiniens occupés, et notamment à Jérusalem-Est. Ce cycle de violence est insoutenable, tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens, et il doit prendre fin. Comme le Président Macron l'a dit au Premier Ministre israélien le 3 février dernier, la France condamne avec fermeté les attaques terroristes commises au cours des dernières semaines, qui ont coûté la vie à plusieurs civils, dont

des enfants. Notre attachement indéfectible à la sécurité d'Israël est connu. Les Israéliens, comme les Palestiniens, ont le droit de vivre en paix et en sécurité. La France appelle les parties à la retenue et à s'abstenir de toute action susceptible d'être perçue comme une provocation dans le contexte actuel.

Ce cycle de violence s'explique avant tout par l'absence totale d'horizon politique. La France appelle donc l'ensemble des membres du Conseil ainsi que les États de la région à contribuer activement à la relance des efforts de paix. Elle se tient prête pour sa part à y contribuer.

La communauté internationale doit, enfin, et c'est mon troisième point, se mobiliser pour soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La France soutient l'Agence, qui joue un rôle crucial depuis 1949 pour aider les réfugiés palestiniens. Nous avons contribué à hauteur de 33,5 millions d'euros en 2022 et continuerons cette année. La communauté internationale doit se mobiliser pour que l'UNRWA puisse poursuivre ses activités, dont dépend la vie de nombreux réfugiés palestiniens : la plupart d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté et font face à de nouveaux défis, notamment le récent tremblement de terre en Syrie. Nous appelons donc tous les États Membres à contribuer financièrement à ses activités en 2023, et notamment les pays de la région.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je souhaite moi aussi me joindre aux autres et remercier le Coordonnateur spécial Tor Wennesland et la Commissaire générale adjointe Leni Steinseth pour leurs exposés et pour leur travail.

La Suisse salue les échanges de ces derniers jours entre les parties, qui visent à promouvoir une désescalade. Préoccupés par la détérioration de la situation de sécurité et par le risque réel d'engrenage, nous nous félicitons que le Conseil de sécurité soit parvenu aujourd'hui à formuler par consensus une déclaration de la Présidente (S/PRST/2023/1), que nous soutenons pleinement. La Suisse reste pourtant inquiète de l'annonce faite par le Gouvernement israélien le 12 février de construire près de 10 000 nouveaux logements dans des colonies et de légaliser rétroactivement neuf avant-postes en Territoire palestinien occupé. Nous appelons Israël à renoncer à ces mesures unilatérales qui risquent encore d'exacerber les tensions et mettent en danger une solution négociée des deux États. Cela comprend également la démolition du village de Khan el-Ahmar, situé dans une zone stratégique nécessaire à la contiguïté du

territoire palestinien. La Suisse appelle la Puissance occupante à respecter ses obligations en vertu du droit international humanitaire, y compris à délivrer les permis de construire à la population palestinienne.

Nous condamnons les attaques contre les civils en Territoire palestinien occupé, ainsi que les attaques de ces dernières semaines dans des colonies à Jérusalem-Est. La Suisse attend des parties qu'elles respectent leurs obligations de droit international et renforcent les mesures pour protéger les civils. La prévention de ces violences passe également par la reddition de compte.

Face à l'augmentation des besoins humanitaires dans la région, les services de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sont d'autant plus essentiels aujourd'hui. En fournissant ses services sanitaires, éducatifs ou de filet social, l'UNRWA apporte une contribution significative à la stabilité dans la région. Il est fondamental que l'UNRWA puisse continuer à fournir une aide efficace, efficiente et dans le respect des principes humanitaires, dont la neutralité. À cette fin, la Suisse appelle à un soutien financier adéquat et prévisible de l'Office.

Dans le contexte actuel volatile, la Suisse s'inquiète de l'affaiblissement croissant de l'Autorité palestinienne, y compris en raison des mesures prises par Israël. La Suisse réitère son appel à la tenue d'élections sur tout le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. C'est une étape indispensable pour la restauration de la légitimité des institutions, ainsi que le rétablissement de l'unité politique essentielle à une solution des deux États. À quelques semaines des fêtes religieuses de ramadan, Pesach et Pâques, nous demandons à nouveau à toutes les parties de s'engager activement pour le strict respect du statu quo historique sur le Haram el-Charif/mont du Temple à Jérusalem. Empêcher de nouvelles pertes de vies humaines et inverser les tendances négatives sur le terrain reste prioritaire. La Suisse est prête à soutenir les efforts de paix visant à restaurer un horizon politique basé sur une solution à deux États, y compris avec ses bons offices.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, et la Commissaire générale adjointe, M^{me} Stenseth, de leurs exposés.

Les tensions dans les relations palestino-israéliennes persistent depuis quelque temps déjà. Les mesures unilatérales d'Israël ne cessent de s'intensifier

et entraînent la situation à un point tel qu'elle menace de devenir incontrôlable. Nous notons avec préoccupation que la violence en Cisjordanie s'aggrave. Les opérations de perquisition et d'arrestation, la violence des colons et les affrontements et attaques continuent de faire bien des victimes parmi les civils, notamment des enfants. La solennité et le caractère sacré des Lieux saints de Jérusalem ont été violés à plusieurs reprises et leur statu quo historique a souvent été remis en question. Les actes de provocation et les discours incendiaires de toutes sortes continuent d'attiser le conflit et les affrontements. De plus, Israël continue d'étendre ses activités de peuplement. Ce mois-ci, il a annoncé sa décision de légaliser neuf avant-postes et de construire 10 000 unités de peuplement en Cisjordanie, suscitant condamnation et inquiétude généralisées. Ces faits nouveaux négatifs sont contraires au droit international, aux résolutions du Conseil de sécurité, aux appels répétés de toutes les parties en faveur d'une désescalade et aux efforts fournis par la communauté internationale pour préserver la solution des deux États.

En cette période critique, les membres du Conseil ont mené ces derniers jours, à l'initiative des Émirats arabes unis, des consultations intensives sur un projet de résolution et sont parvenus à un large consensus. Parallèlement aux efforts du Conseil pour adopter un projet de résolution, des initiatives de médiation diplomatique ont été menées d'urgence. Selon les médias, Israël s'est engagé hier à suspendre les mesures unilatérales qui auraient certainement compromis les perspectives d'une solution prévoyant deux États. Toutefois, il faut souligner que la viabilité des engagements diplomatiques dépend de leur mise en œuvre. Ce n'est pas encore le moment de pousser un soupir de soulagement. La communauté internationale, y compris les pays ayant une influence majeure, doit rester vigilante, accroître sa mobilisation et jouer un rôle véritablement constructif pour garantir qu'Israël honore effectivement ses promesses sur le terrain.

Dans le même temps, il faut faire plus. Lorsqu'il aura tenu cette première promesse, Israël doit s'abstenir de toute nouvelle série de mesures unilatérales, et doit plutôt changer complètement de cap et revenir véritablement sur la voie d'une solution prévoyant deux États. La déclaration de la Présidente que nous venons d'adopter (S/PRST/2023/1) est un pas important dans la gestion de la crise actuelle, et elle traduit aussi la détermination et la volonté de la grande majorité des membres du Conseil de préserver et de concrétiser la solution des deux États. La Chine salue le leadership dont ont fait preuve les

Émirats arabes unis. Le Conseil doit être prêt à prendre des mesures concrètes chaque fois que c'est nécessaire, afin de s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées par la Charte des Nations Unies.

La Commissaire générale adjointe Stenseth vient de présenter un exposé sur le travail effectué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les réfugiés palestiniens constituent un des groupes les plus anciens et les plus importants de réfugiés au monde. Les services essentiels de l'Office, tels que l'éducation, les soins de santé et l'aide sociale, permettent de fournir aux réfugiés palestiniens les éléments nécessaires à leur subsistance, traduisant ainsi la solidarité de la communauté internationale à leur égard et la concrétisation de sa responsabilité collective. La Chine est pleinement consciente du travail accompli par l'UNRWA et s'en félicite vivement. Ces dernières années, l'Office n'a cessé de tirer la sonnette d'alarme sur sa crise budgétaire, ce qui montre que la situation des réfugiés palestiniens ne cesse d'empirer et leurs besoins humanitaires de croître. Nous demandons à Israël d'arrêter de démolir les habitations et les écoles des réfugiés, de lever le blocus qu'il impose à la bande de Gaza et de cesser de faire obstacle à l'exécution du mandat de l'UNRWA.

L'année prochaine marquera le soixante-quinzième anniversaire de l'Office, dont les travaux se poursuivent donc sans interruption depuis plus de 70 ans. Cela signifie qu'après plus de 70 ans, la question palestinienne n'est toujours pas réglée. Face à cette injustice et à ces souffrances prolongées, la communauté internationale doit mener une réflexion poussée et corriger ses erreurs sans tarder, notamment en renonçant à une gestion fragmentaire de cette crise et en promouvant une solution globale, juste et durable à la question palestinienne. Le peuple palestinien attend avec impatience le jour où sa patrie ne sera plus occupée et où un État de Palestine indépendant et souverain pourra vivre côte à côte avec Israël en jouissant d'une sécurité et d'un développement communs. Il est de notre responsabilité partagée de faire en sorte que ce jour arrive le plus tôt possible.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Wennesland et la Commissaire générale adjointe Stenseth de leurs exposés. Il est regrettable de constater que depuis notre dernière séance sur ce sujet (voir S/PV.9246), la situation sur le terrain ne s'est pas améliorée. En fait, le climat général s'est détérioré. L'absence d'un horizon politique

jette une ombre et continue d'avoir des répercussions directes, jour après jour, sur la sûreté et la sécurité des Israéliens et des Palestiniens, réduisant les espoirs d'une solution pacifique et globale au conflit.

Nous sommes consternés par les attaques terroristes contre Israël et déplorons la perte de vies innocentes à Jérusalem. Nous condamnons fermement et sans équivoque ces attaques. Le recours à des actes de terreur, l'apologie de la terreur, les incitations à la violence et les discours de haine de toute nature, y compris l'antisémitisme, sont déplorables et inacceptables, et doivent cesser. Nous sommes également très préoccupés par la situation qui continue de se détériorer en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Nous réaffirmons notre position selon laquelle l'expansion des colonies est répréhensible et doit cesser. De même, la violence exercée contre le peuple palestinien en violation du droit international humanitaire, en plus des expulsions et de la démolition de leurs propriétés privées, ne saurait devenir une pratique courante.

Dans ce contexte marqué par des tensions accrues et alarmantes, le mot clef est la désescalade. Les deux parties doivent dialoguer sans délai aux fins d'une désescalade et relancer la coopération en matière de sécurité, car si nous ne brisons pas la spirale de la violence, davantage d'innocents seront touchés et le fossé déjà énorme entre les parties ne fera que s'élargir. Il ne doit pas y avoir de nouvelle année meurtrière pour les civils, les enfants, les femmes et les jeunes innocents d'Israël et de Palestine. Le nombre de morts dus aux événements passés est déjà effroyable. Nous ne nous lasserons pas de répéter que les parties doivent s'abstenir de mesures et de décisions unilatérales susceptibles d'entamer la confiance, d'alimenter les tensions et d'engendrer la violence, entraînant les mêmes conséquences, encore et encore. S'il y a bien un aspect que cette crise, la plus longue de l'histoire moderne, ne fait que confirmer, c'est que les mesures unilatérales n'ont jamais été utiles et n'ont jamais contribué aux efforts de paix. Elles ne font que raviver l'animosité entre les parties, créant plus d'insécurité et d'instabilité pour les personnes concernées, et rendant aussi toute la région plus instable. C'est pourquoi nous nous félicitons de la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité adoptée ce matin (S/PRST/2023/1) et des efforts énergiques déployés ces derniers jours. Nous espérons que cela nous permettra de réfléchir à la nécessité de trouver d'autres moyens, plus efficaces, de répondre aux préoccupations d'un commun accord.

Le mois prochain, les croyants des trois religions monothéistes observeront leurs rituels annuels autour des valeurs de la famille, de la charité et du respect

du prochain. C'est un moment de profonde réflexion et d'épanouissement spirituel, et tout doit être mis en place pour que les fidèles puissent exercer leur liberté de religion et de conviction de la manière la plus pacifique et harmonieuse possible. La coexistence pacifique des religions est un facteur essentiel susceptible de qui contribuer à une paix globale au Moyen-Orient. C'est pourquoi l'Albanie tient à souligner l'importance particulière que revêt le respect du statu quo sur les Lieux saints, et exprime son soutien au rôle spécial de gardien que joue le Royaume hachémite de Jordanie à cet égard.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le plein appui de l'Albanie à une solution juste et négociée prévoyant deux États, qui permette à un Israël sûr et sécurisé de vivre côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec un État palestinien viable et démocratique, avec Jérusalem pour future capitale commune. N'oublions pas que rien ne peut être construit sans espoir, que rien n'est possible sans des efforts constants et sincères, et que rien n'est durable sans confiance. Voilà ce qu'il nous faut pour juguler la violence, susciter le changement et faire en sorte que les Israéliens et les Palestiniens entretiennent des relations de bon voisinage dans un climat de sûreté et de sécurité et dans la dignité, tout en jouissant de la liberté, de la justice et des avantages de la démocratie.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé détaillé et des efforts qu'il déploie sans relâche pour promouvoir la paix entre Israël et la Palestine. Je remercie également la Commissaire générale adjointe Stenseth de ses précieuses observations. Les Émirats arabes unis savent gré aux membres du Conseil de leur approche constructive qui a permis d'adopter aujourd'hui la déclaration de la Présidente du Conseil (S/PRST/2023/1), la première décision prise sur ce dossier en plus de six ans. Il est particulièrement important que le Conseil soit uni et affirme sans ambiguïté que la poursuite des activités israéliennes de peuplement met gravement en péril la viabilité de la solution des deux États. Nous nous félicitons en outre que le texte mette fortement l'accent sur la protection des civils et la lutte contre le terrorisme.

Après une année au cours de laquelle l'escalade des provocations, des tensions et des violences a affaibli davantage les perspectives de la solution des deux États, il est absolument essentiel que le Conseil réaffirme son attachement indéfectible à la vision d'une Palestine indépendante, vivant côte à côte avec Israël dans la paix. Pourtant, les dernières semaines ont démontré les conséquences potentielles de l'absence prolongée

d'un processus de paix crédible. Nous ne pouvons pas continuer de confondre l'absence de dégradation de la situation avec un statu quo durable. La détérioration durable des conditions sur le terrain requerra des efforts beaucoup plus concertés de la part des parties et même du Conseil. Étant donné que nous discutons des moyens de promouvoir et de maintenir une collaboration constructive, je voudrais insister sur trois points.

Premièrement, la désescalade est la clef. Cela doit passer par la cessation, en plus de la suspension, des actes unilatéraux tels que les activités de peuplement, qui compromettent les perspectives de la solution des deux États et constituent une violation manifeste du droit international et des résolutions du Conseil.

Deuxièmement, il est temps de faire preuve de leadership politique et moral, notamment en refusant de céder davantage de terrain à l'extrémisme sous toutes ses formes. Cela est indispensable, dans la mesure où les adeptes des trois religions abrahamiques célébreront le mois sacré de ramadan, la Pâque juive et Pâques dans les semaines à venir. Cette période de fêtes a trop souvent été entachée de violences évitables. Les Émirats arabes unis condamnent et rejettent fermement toutes les formes d'islamophobie, d'antisémitisme et de christianophobie, et nous appelons au respect de tous les sites religieux, notamment les mosquées, les églises et les synagogues. Au vu de la montée alarmante des discours de haine et d'incitation à l'extrémisme, il est fondamental que le Conseil de sécurité ait abordé ces questions pour la première fois dans une déclaration. Nous réaffirmons qu'il est impératif de maintenir le statu quo historique et juridique de la ville de Jérusalem et de ses lieux saints. Les Émirats arabes unis soulignent une nouvelle fois qu'il importe de respecter la tutelle hachémite des Lieux saints, qui témoigne du rôle spécial que joue le Royaume de Jordanie.

Troisièmement, la démolition des biens palestiniens doit cesser. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 155 démolitions ont eu lieu rien qu'entre le 1^{er} janvier et le 12 février, dont 28 % à Jérusalem-Est. Il ne s'agit pas de simples statistiques. Chacune de ces 155 démolitions signifie des familles déracinées, des moyens de subsistance détruits et des communautés marquées par les violences et les bouleversements qui en découlent. Nous rappelons une fois de plus à toutes les parties qu'elles doivent assumer les responsabilités qui leur incombent en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire, en particulier en ce qui concerne la protection des civils.

La responsabilité du Conseil de sécurité dans le conflit ne peut être réduite à un effort de dernier recours pour empêcher un effondrement complet. Le Conseil doit revitaliser son rôle de gardien international de la solution des deux États, dans laquelle un État palestinien indépendant, construit à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vit côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Il faut pour cela faciliter activement le retour à des pourparlers directs sur le statut final. Ce qui est en jeu, ce ne sont rien d'autre que les espoirs et les aspirations légitimes de près de 15 millions de personnes, tant israéliennes que palestiniennes, à une vie normale, pacifique, stable, sûre et prospère.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de Malte.

Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Wennesland et la Commissaire générale adjointe Stenseth de leurs exposés instructifs. Je salue en outre la participation à la présente séance de l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine, ainsi que du Représentant permanent d'Israël et de la Représentante permanente du Qatar. Je me félicite que le Conseil de sécurité ait agi de manière unie et soit parvenu à adopter ce matin une déclaration de sa présidence (S/PRST/2023/1). Nous continuons de suivre avec une profonde préoccupation les derniers faits nouveaux survenus dans le conflit israélo-palestinien.

On ne soulignera jamais assez l'importance de maintenir le calme et d'éviter toute action incendiaire unilatérale de la part de toutes les parties. La reprise du dialogue et de la coordination entre les parties sur le terrain, y compris au sujet de la coopération en matière de sécurité, est essentielle si l'on veut éviter que le conflit ne s'aggrave. Face à l'enlisement du processus de paix, Malte réaffirme avec force son attachement à un règlement juste et global du conflit au Moyen-Orient, fondé sur la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, répondant aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem pour future capitale des deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international.

Les activités de peuplement constituent une violation manifeste du droit international et des résolutions du Conseil et entravent la paix. La récente décision du Gouvernement israélien de construire des logements

et de légaliser des avant-postes de colonies en Cisjordanie occupée en vertu de la loi israélienne nous éloigne encore plus d'une solution viable prévoyant deux États. Nous demandons aux autorités israéliennes de mettre un terme à l'expansion des colonies de peuplement et de revenir sur leurs dernières décisions. Nous demeurons également préoccupés par la multiplication des démolitions, des expulsions forcées et des violences exercées dans ce contexte par les colons dans les territoires palestiniens occupés. Dans le même temps, Malte souligne qu'il importe de veiller à ce que l'Autorité palestinienne organise sans plus tarder les élections nationales reportées. Nous jugeons encourageante la signature, en octobre 2022, de la Déclaration d'Alger, et continuons d'exhorter les factions palestiniennes à participer de bonne foi au processus de réconciliation. Malte appelle par ailleurs les pays à accroître leur soutien et à créer un environnement sûr permettant à la société civile palestinienne de participer activement au processus de paix.

Nous sommes toujours témoins cette année de violences qui font des victimes dans les deux camps. La protection des civils doit être garantie en toutes circonstances. Tout en reconnaissant le droit légitime d'Israël de se défendre contre toute attaque, Malte rappelle que toute opération doit être proportionnée et conforme au droit international humanitaire. Nous condamnons tout autant les attaques terroristes commises contre Israël. On ne saurait laisser le statu quo se perpétuer. Les deux parties doivent trouver un moyen d'engager un dialogue constructif dans le but de créer deux États, vivant côte à côte. C'est le seul moyen de parvenir à une désescalade à long terme.

Malte est vivement préoccupée par le nombre de victimes de la violence, notamment en raison de la forte augmentation du nombre d'incidents impliquant des enfants, y compris des actes de terrorisme. À cet égard, suite à sa récente visite en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés a elle aussi mis en exergue les répercussions disproportionnées du conflit sur les enfants. Malte se fait l'écho de son appel à toutes les parties pour qu'elles prennent des mesures garantissant la protection de tous les enfants palestiniens et israéliens.

On ne saurait évoquer le sort des enfants sans saluer le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), pilier du soutien apporté aux réfugiés palestiniens dans la région. Nous nous félicitons également des efforts inlassables déployés par

l'UNRWA pour assurer la scolarisation de plus d'un demi-million d'enfants ainsi que l'entretien et le fonctionnement de centaines d'écoles pour les réfugiés palestiniens. Nous condamnons les actions de toute partie qui visent à porter atteinte à la réputation de l'Office. L'UNRWA reste le pilier fondamental de l'appui et de l'aide humanitaire pour le peuple palestinien, et une force stabilisatrice dans la région. Malte appelle de nouveau la communauté internationale à fournir l'appui financier dont l'Office a cruellement besoin pour mettre en œuvre son nouveau plan stratégique.

Il n'y a pas d'autre option qu'une solution négociée prévoyant deux États. Il importe d'inverser le cycle négatif de la violence et d'éviter de nouvelles pertes en vies humaines. Nous soulignons qu'il est impératif que toutes les parties renouvellent leur engagement en faveur du processus de paix. L'objectif de rétablir la stabilité et de garantir la paix, et ce faisant, de protéger la vie des Palestiniens et des Israéliens, doit continuer de guider nos efforts.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à l'Observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Madame la Présidente, de féliciter tout d'abord Malte pour sa direction des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous partageons avec ce pays de profonds liens d'amitié et des valeurs communes. Il est opportun que le Conseil se réunisse et adopte une déclaration de la Présidente (S/PRST/2023/1) sous votre présidence. Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial et la Commissaire générale adjointe de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de leurs exposés. Le travail de l'UNRWA est extrêmement important et doit être préservé, protégé et financé. Enfin, je tiens à saluer la participation à cette importante séance du Groupe des États arabes, représenté par ma sœur l'Ambassadrice du Qatar.

L'année 2023 vient de commencer mais une vieille blessure continue de saigner. Face aux nouvelles en provenance de Palestine, beaucoup pourraient penser que c'est toujours la même chose, que nous sommes déjà passés par là et que c'est tragique, mais que c'est comme ça. Mais il ne s'agit pas juste de n'importe quel moment, et bien que les tueries, les souffrances, les déplacements et les démolitions soient les mêmes, nous approchons

rapidement d'un point de rupture qu'il vaut mieux ne pas explorer. Nous nous en rapprochons avec chaque enfant tué, chaque maison démolie et chaque famille déplacée. Au milieu des gros titres récurrents, on pourrait ne pas s'en rendre compte. Mais pour ceux qui connaissent notre région ou s'y sont rendus récemment, c'est évident, flagrant et indéniable. L'un des signes est l'accélération des événements. L'année qui vient de s'écouler a été la plus meurtrière pour les Palestiniens en Cisjordanie, mais elle pourrait bien être surpassée par l'année en cours. Tous les ingrédients sont réunis pour que nous atteignions un point de non-retour. Je ne partage pas l'avis de ceux qui disent que nous l'avons déjà atteint, car nous ne pouvons pas nous permettre le luxe du fatalisme. Chaque mesure que nous prenons maintenant compte. Chaque mot que nous prononçons compte. Chaque décision que nous retardons compte.

Face aux nouvelles en provenance de Palestine, beaucoup pourraient penser que c'est toujours la même chose, mais pour la mère qui a perdu un enfant et qui craint pour ceux qui sont encore en vie, pour la famille qui ne se sent pas en sécurité dans le sanctuaire qu'est son foyer, pour les millions de personnes qui continuent d'être dépossédées, déplacées et privées de leurs droits, la douleur est différente à chaque fois. Je demande aux membres du Conseil, collectivement et individuellement, de ne pas devenir insensibles. Je leur demande de ne pas s'habituer au statu quo ni d'accepter la défaite. Notre peuple ne le fera pas. Il n'acceptera pas de coexister avec l'oppression et l'occupation. L'humanité a défini des règles. Le Conseil a adopté des résolutions. La communauté mondiale a approuvé une vision. Il ne faut pas y renoncer. Il faut les défendre. Le Conseil doit les défendre.

L'année vient de commencer, mais Israël persiste à appliquer ses vieilles recettes, avec des objectifs qui ne sont plus cachés : la colonisation et l'annexion, qui ont des implications prévisibles, notamment des atteintes flagrantes aux droits de l'homme, la souffrance humaine, la violence et l'instabilité. Le Gouvernement israélien a annoncé son plan illégal et le met en œuvre. Il est temps pour la communauté internationale d'annoncer son propre plan de défense du droit international et d'agir en conséquence. Il est temps pour le Conseil d'agir. Il ne doit pas rester paralysé. Le plan international doit commencer par Jérusalem, où les politiques coloniales et discriminatoires d'Israël trouvent leur expression ultime, où l'annexion par Israël, annoncée il y a 43 ans, continue d'être rejetée par l'ensemble du peuple palestinien, et par les habitants de Jérusalem en

particulier, et où Israël espère, par des peines collectives et l'asphyxie politique et géographique, soumettre notre peuple, en vain. À cet égard, je voudrais dire quelques mots en arabe.

(l'orateur poursuit en arabe)

Ils ne parviendront pas à briser la volonté de notre grand peuple palestinien, en particulier à Al-Qods al-Charif. C'est notre peuple héroïque, qui reste attaché à Al-Qods al-Charif, aujourd'hui et toujours. De cette tribune, je salue chaleureusement tous les Palestiniens et leur serre la main. Ils gardent la tête haute et nous permettent de garder la tête haute. Ils sont notre couronne car ils symbolisent notre fierté et notre dignité.

(l'orateur reprend en anglais)

La mobilisation internationale à laquelle nous avons assisté ces derniers jours doit être amplifiée et s'inscrire dans la durée. Aujourd'hui, le Conseil a une nouvelle fois exprimé sa nette opposition à ces politiques, de manière unie et sans ambiguïté, dans la première déclaration présidentielle adoptée sur la Palestine depuis près de 10 ans. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les politiques et pratiques illégales et unilatérales de colonisation, mais de nombreux pays, y compris de nombreux membres du Conseil, condamnent également ces actes illégaux. Je saisis cette occasion pour remercier les Émirats arabes unis et M^{me} Nusseibeh, ma sœur, d'avoir proposé la déclaration de la Présidente, ainsi que de tous les efforts qu'ils ont déployés en vue de son adoption, et je remercie les membres du Conseil de leur mobilisation et de leur appui. Une fois de plus, le Conseil a ainsi clairement réaffirmé sa position de longue date. Il faut porter ce message et le traduire en un plan d'action assorti d'un calendrier, en un effort concerté de l'ONU et de ses États Membres pour nous faire emprunter une autre voie, celle de la liberté, de la justice et de la paix.

Chaque mesure que nous prenons maintenant compte. Chaque mot que nous prononçons compte. Chaque décision que nous prenons compte. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être fatalistes. Le peuple palestinien mérite la liberté et la fin de l'injustice historique de la Nakba qu'il a subie il y a 70 ans et qui se poursuit aujourd'hui encore. Tous les peuples de notre région et au-delà méritent de vivre en paix. Ils méritent la liberté, et non l'occupation, la coexistence, et non la suprématie, et la paix, et non l'apartheid.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Il y a quelques semaines, une jeune Palestinienne a récité un poème :

« Papa m'a donné un cadeau, une mitrailleuse et un fusil. Quand je serai grande, je rejoindrai l'Armée de libération de la Palestine. L'Armée de libération de la Palestine nous a appris à défendre notre patrie. Nous remporterons la victoire sur l'Amérique et Israël ».

Amal, la jeune Palestinienne en question, a récité cet « émouvant » poème à l'antenne, et il a été diffusé publiquement sur une chaîne de télévision officielle de l'Autorité palestinienne. Hélas, la petite Amal n'est qu'une des innombrables jeunes personnes que l'Autorité palestinienne a endoctrinées et poussées à la haine et au meurtre. L'Autorité palestinienne mène une campagne de propagande monstrueuse qui rendrait Goebbels et Hitler très fiers. Elle a empoisonné l'esprit de générations entières, leur apprenant que le meurtre violent de Juifs est synonyme de gloire infinie. On leur apprend dès leur plus jeune âge que l'État juif n'a pas le droit d'exister. Ce mal s'infiltré dans les écoles maternelles, où les enfants sont éduqués dans la croyance que le martyr est la seule voie possible. Les membres du Conseil peuvent le constater par eux-mêmes. Pourtant, la consternation et l'inquiétude exprimées dans la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité (S/PRST/2023/1) ne concernent nullement cette incitation à la haine chez les Palestiniens.

L'Autorité palestinienne est une entité terroriste qui, rien qu'en 2022, a récompensé des tueurs et leurs familles à hauteur de 175 millions de dollars pour avoir tué des Israéliens ; j'appelle l'attention de la représentante de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sur ce point, au cas où elle aurait besoin d'argent. Les membres du Conseil connaissent tous la politique du « payer pour tuer » des Palestiniens, et pourtant ils sont prêts à la laisser perdurer sans la condamner. L'Autorité palestinienne, sous Arafat et aujourd'hui sous son malveillant président Abbas, a encouragé le meurtre d'Israéliens innocents tout en rejetant tous les accords de paix mis sur la table. Tels sont les faits. Les membres du Conseil savent tous que le fait que l'Autorité palestinienne appuie et encourage le terrorisme constitue une violation fondamentale des accords et du droit international en la matière, et que cela représente le principal obstacle à la paix. Tant que les enfants palestiniens seront conditionnés pour haïr et tuer des Israéliens, du sang continuera, hélas, à couler inutilement dans notre région.

L'engagement le plus fondamental des Palestiniens était leur obligation de combattre le terrorisme. Pourtant, aujourd'hui, non seulement l'Autorité palestinienne refuse de prendre des mesures concrètes pour prévenir le terrorisme, mais elle s'emploie aussi activement, depuis de nombreuses années désormais, à attiser les flammes de la violence. En glorifiant les terroristes et en leur versant de l'argent, l'Autorité palestinienne crée une culture de la haine et du mal qui rend la réconciliation impossible. Les preuves sont irréfutables. La culture palestinienne de la haine et de la terreur est réelle. Comment le Conseil peut-il justifier d'en faire fi et de ne jamais se pencher sur ce problème ? En outre, malgré les horribles actes de terrorisme perpétrés par les Palestiniens ces dernières semaines, M. Abbas, qui déforme l'Holocauste, a refusé de prononcer ne serait-ce qu'un mot pour condamner le meurtre de fidèles juifs innocents à l'extérieur d'une synagogue. Alors que le Président Abbas a continué de ne rien dire, des responsables du Fatah, son parti, ont salué l'attaque. Nous avons tous vu les photos. En même temps que des friandises étaient distribuées à la foule de Palestiniens célébrant la mort des Juifs, Ata Abu Rumeileh, le Secrétaire du Fatah à Jénine, qualifiait l'attaque d'opération héroïque. Où sont la préoccupation et la consternation des membres du Conseil face à ces célébrations de meurtres ? Où sont-elles ?

Ce n'est pas un hasard si Amin al-Husseini et les dirigeants palestiniens de l'époque étaient de proches alliés d'Hitler et ont ensuite été à l'origine du rejet du Plan de partage de la Palestine proposé par l'ONU en 1947. Rien n'a changé depuis. Le principal objectif des Palestiniens est resté le même, à savoir empêcher l'existence d'un État juif. Il est difficile de comprendre ce que le Conseil attend réellement d'Israël face à une autorité terroriste qui s'efforce en permanence de le délégitimer et qui, en de nombreux endroits, dont, bien sûr, Gaza, a perdu le contrôle au profit du Hamas, une organisation désignée comme terroriste.

Les membres du Conseil continuent de siéger ici en exprimant leurs préoccupations et leur consternation uniquement face à la riposte d'Israël à la terreur palestinienne, alors que l'auteur des violations les plus graves de tous les accords est assis juste ici en face de moi. Comment les Palestiniens ont-ils obtenu le statut d'État observateur ? Le Conseil ne sait-il pas que les Palestiniens se sont engagés à s'abstenir de prendre toute mesure unilatérale visant à modifier leur statut sans négociations ni accord ? Ils ont violé tous les accords, alors qu'ils ne remplissent même pas les conditions les plus

élémentaires. Combien de fois cette violation a-t-elle été condamnée ici, au Conseil de sécurité ? Pas une seule. Cette institution n'est qu'un moyen supplémentaire pour les Palestiniens de tenter unilatéralement d'imposer leurs exigences tordues à Israël, sans aucune négociation ni aucun dialogue, afin de provoquer la destruction d'Israël. Israël ne s'accommodera pas complaisamment de la présence à ses frontières d'une autre entité terroriste qui vise à nous anéantir. Nous ne l'accepterons jamais.

Ces dernières semaines, Israël a pleuré les 11 victimes récentes du terrorisme qui ont perdu la vie et les dizaines de civils qui ont été blessés, pas les terroristes. Alors quel choc de constater que nous ne sommes pas réunis ici aujourd'hui pour condamner les actes de terrorisme des Palestiniens qui ont entraîné ces pertes en vies humaines. Cette séance a été convoquée une fois de plus pour condamner Israël, cette fois pour avoir délivré des permis de construire dans des communautés déjà existantes, je répète, déjà existantes. Les permis de construire dans notre patrie déclenchent un tollé international, alors que le meurtre d'enfants juifs ne suscite aucune réaction. C'est une véritable honte.

Les membres du Conseil sont tous au fait de l'ampleur colossale des constructions palestiniennes illégales dans toute la zone C en Judée-Samarie, en violation flagrante des accords internationaux. On le voit clairement sur le terrain. Pourquoi cela ne fait-il jamais l'objet d'un débat au Conseil ?

La séance d'aujourd'hui aurait dû être intégralement consacrée aux Israéliens innocents qui ont récemment été assassinés : Ilya Sosansky, Shaul Hai, Irina Koroleva et Rafael Ben Eliahu, tués de sang-froid par un terroriste palestinien alors qu'ils sortaient d'une synagogue le jour du sabbat. Un adolescent de 14 ans, Asher Natan, qui venait de terminer le dîner de vendredi avec sa famille, a lui aussi été sauvagement assassiné dans l'attaque. Entendant les coups de feu, Eli et Natalie Mizrahi, récemment mariés, se sont précipités sur les lieux afin de porter secours aux victimes. Les terroristes les ont abattus à bout portant.

Il y a une semaine, Shlomo Lederman, un jeune homme de 20 ans, attendait à un arrêt de bus de Jérusalem avec son épouse. Ils s'étaient mariés deux mois plus tôt. À quelques mètres du couple se trouvaient Avraham Paley et ses garçons : Yaakov, 6 ans, et Asher, 8 ans. Soudain, une berline bleu métallisé, conduite par un terroriste palestinien, a foncé à pleine vitesse sur l'arrêt de bus. La jeune épouse de Shlomo est maintenant veuve, et Avraham, actuellement dans un état critique sous respirateur, ne sait pas encore que sa femme a dû

enterrer les petits Yaakov et Asher sans lui. Ces deux merveilleux enfants ont été tués parce qu'ils étaient juifs.

La séance d'aujourd'hui aurait dû être convoquée pour condamner le tribut payé par des Israéliens innocents à l'incitation et à la haine des autorités palestiniennes. Je refuse que les victimes soient oubliées. Je vais à présent me lever pour une minute de silence en leur mémoire et à la mémoire de toutes les autres victimes du terrorisme palestinien. Je prie pour ces personnes, et je prie pour que les membres du Conseil se souviennent d'elles à l'avenir quand il sera question des véritables obstacles à la paix dans notre région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je fais la présente déclaration au nom des États membres du Groupe des États arabes à New York. Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et la Commissaire générale adjointe de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de leurs exposés.

Le Groupe des États arabes se félicite que le Conseil de sécurité ait adopté aujourd'hui la déclaration présidentielle S/PRST/2023/1, élaborée par les Émirats arabes unis, pays frère, et y voit une étape importante, qui tombe à point nommé. Nous remercions les membres du Conseil de s'être exprimés d'une seule voix sur cette question très dangereuse qui mérite toute l'attention du Conseil et dont il doit rester saisi.

Le Groupe des États arabes est gravement préoccupé par les actes extrémistes du nouveau Gouvernement israélien, qui constituent des violations flagrantes de toutes ses obligations découlant du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et des résolutions du Conseil de sécurité. Ces violations attisent les tensions dans le Territoire palestinien occupé et menacent la paix et la sécurité régionales et internationales. À cet égard, le Groupe des États arabes souligne le rôle central qui incombe au Conseil pour y remédier et demander des comptes à leurs auteurs en appliquant les règles de responsabilité et de transparence qui valent apparemment pour tous à l'exception d'Israël.

Le Groupe des États arabes insiste en particulier sur la situation à Jérusalem, capitale du futur État palestinien en vertu de la solution des deux États, qui risque

d'avoir de terribles conséquences, à cause de l'application délibérée par Israël de politiques et de mesures incompatibles avec la légitimité internationale. Le Groupe met l'accent sur l'importance capitale du communiqué final de la Conférence d'Al-Qods sur la résilience et le développement, organisée par le Sommet arabe en Algérie le 12 février. Dans sa partie politique, le communiqué porte, entre autres, sur les grands points suivants.

Premièrement, la juste question palestinienne restera centrale pour la nation arabe et ceux qui adhèrent au droit international et aux droits humains dans le monde entier. Il n'y aura pas de paix juste et globale, de sécurité et de stabilité au Moyen-Orient tant que le peuple palestinien ne jouira pas de ses droits légitimes et inaliénables, au premier rang desquels figurent le droit au retour, le droit à des réparations, le droit à l'autodétermination, le droit à l'indépendance, la fin de l'occupation israélienne illégale et la création d'un État de Palestine indépendant et pleinement souverain sur le Territoire palestinien occupé depuis 1967, avec Jérusalem pour capitale. Le communiqué appelle les pays du monde à faire preuve de solidarité avec le peuple palestinien dans son combat, à soutenir sa juste cause, à reconnaître l'État de Palestine et à lui accorder le droit d'être Membre à part entière de l'ONU.

Deuxièmement, le communiqué appelle la communauté internationale à prendre des mesures concrètes afin de fournir une protection internationale au peuple palestinien et à trouver remède à l'agression israélienne en cours, y compris les activités d'implantation de colonies israéliennes, le régime d'apartheid et ses mesures discriminatoires. Il appelle également le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités consistant à garantir la bonne application de ses résolutions touchant la question de Palestine et à faire en sorte de mettre un terme aux politiques et pratiques israéliennes illégales contre le peuple palestinien. Il appelle en outre au démantèlement des implantations illégales et à la destruction du mur d'annexion et d'expansion. Tous ces éléments constituent des violations du droit international, des résolutions de l'ONU, de la quatrième Convention de Genève et de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en 2004.

Troisièmement, le communiqué affirme que toutes les politiques israéliennes et tous les plans systématiques et contraires à la légalité qui visent à conférer une légitimité à l'annexion de Jérusalem-Est sont nuls et nonavenus et déforment son identité arabe, modifient sa composition démographique, compromettent la croissance de sa population, portent préjudice à ses habitants et l'isolent de ses alentours palestiniens, notamment par l'intensification

de la politique de démolition de maisons et du déplacement forcé de citoyens de ses quartiers et localités de la ville occupée d'Al-Qods, dont les résidents de Silwan, de Cheik Jarrah et d'autres quartiers et zones de la ville, dans le cadre de la campagne israélienne systématique de nettoyage ethnique et de renforcement de l'apartheid. Il s'agit d'autant de violations flagrantes des résolutions internationales pertinentes, y compris les résolutions du Conseil de sécurité.

Quatrièmement, le communiqué insiste également sur la protection des lieux saints islamiques et chrétiens de la ville d'Al-Qods et sur la nécessité de mettre fin aux tentatives israéliennes de modifier le statu quo historique et juridique de la ville d'Al-Qods et de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, en changeant son nom et en la divisant temporellement et spatialement, ainsi qu'en attendant à la liberté de culte des musulmans qui s'y rendent, en plus d'endommager ses fondations et de falsifier son histoire par les excavations pratiquées dans son sous-sol. Le communiqué condamne les attaques répétées et croissantes contre la mosquée Al-Aqsa, son caractère sacré et les fidèles pacifiques qui s'y trouvent, commises par des agents du Gouvernement d'occupation israélien et des colons extrémistes. Il souligne le rejet des mesures israéliennes systématiques et illégales qui tendent à porter préjudice aux églises et à affaiblir la présence chrétienne dans la Ville sainte, et avertit que ces graves violations du statu quo juridique et historique des Lieux saints de la ville d'Al-Qods sont de sérieuses atteintes aux conventions et aux engagements internationaux en la matière et auront de graves conséquences sur la paix et la sécurité internationales.

Cinquièmement, le communiqué appelle à l'application des résolutions sur la question palestinienne adoptées par l'ONU et l'UNESCO, qui soulignent que la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, sur toute sa superficie, est un lieu de culte réservé aux musulmans et fait partie intégrante du patrimoine culturel mondial. Il affirme la souveraineté de l'État de Palestine sur la ville d'Al-Qods et ses lieux saints et soutient la tutelle hachémite des lieux saints islamiques et chrétiens d'Al-Qods ainsi que son rôle dans la protection de l'identité arabe, islamique et chrétienne et la préservation du statu quo historique et juridique d'Al-Qods et de ses lieux saints. Le communiqué souligne également que l'Administration des waqfs de Jérusalem et des affaires de la mosquée Al-Aqsa est la seule entité jordanienne compétente pour administrer, entretenir et contrôler de manière exclusive l'entrée de la mosquée Al-Aqsa.

Sixièmement, le communiqué appelle la communauté internationale à assumer ses responsabilités juridiques, morales et humanitaires pour mettre immédiatement un terme aux activités de peuplement israéliennes dans la ville d'Al-Qods et pour abolir les lois racistes israéliennes qui permettent aux autorités d'occupation de retirer les cartes d'identité de milliers d'habitants de Jérusalem et de saisir leurs biens en vertu de la « loi sur les biens des absents ». Ces mesures racistes ont pour objectif de voler davantage de terres et de propriétés palestiniennes dans la vieille ville et ses environs, et d'effacer les traces de la culture arabe dans la ville occupée d'Al-Qods.

Septièmement, le communiqué condamne et rejette la politique israélienne systématique visant à déformer et altérer la culture et l'identité arabo-musulmane de la ville de d'Al-Qods en fermant les institutions culturelles nationales palestiniennes, en spoliant les Palestiniens de leur patrimoine, en remplaçant les programmes scolaires dans la ville d'Al-Qods par des programmes d'enseignement dénaturés et en imposant des sanctions financières et administratives aux écoles palestiniennes qui refusent de se conformer à cette politique malveillante, entraînant leur fermeture.

Huitièmement, le communiqué condamne les politiques israéliennes de détention arbitraire, de détention administrative et de refus intentionnel d'accès à des soins médicaux aux détenus, entraînant leur mort. Les prisonniers ne sont pas autorisés à recevoir de l'aide pour obtenir leur remise en liberté. Le Gouvernement d'occupation est tenu de veiller à l'application du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, et il convient de faire pression sur Israël pour qu'il libère sans délai tous les détenus et restitue les dépouilles des martyrs. Israël doit mettre fin à sa politique de déportation et d'assignation à résidence.

Neuvièmement, le communiqué rejette toute décision qui compromette le statut juridique de la ville d'Al-Qods al-Charif, notamment en ouvrant des bureaux ou des missions diplomatiques dans la ville, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Cela constitue une agression contre les droits du peuple palestinien et une provocation à l'égard des sentiments des populations de la nation arabe, qu'elles soient musulmanes ou chrétiennes. Il s'agit d'une violation du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

Dixièmement, le communiqué se félicite de la résolution 77/247 de l'Assemblée générale, qui demande à la Cour internationale de Justice de donner un avis consultatif sur l'existence et les conséquences de

l'occupation coloniale israélienne et ses effets sur le territoire de l'État de Palestine. Le communiqué appelle les États Membres et tous les pays épris de justice à appuyer l'État de Palestine en présentant des exposés juridiques écrits et oraux à la Cour d'ici le 25 juillet 2023.

Onzièmement, le communiqué demande à la Cour pénale internationale de mener une enquête criminelle et d'exiger des comptes aux auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres crimes commis par Israël contre le peuple palestinien sans défense, notamment les crimes de colonisation, d'annexion, d'agression et de blocus continu imposé à Gaza, ainsi que de déportation forcée et d'exécution sur le terrain de civils, de secouristes et de journalistes.

Douzièmement, le communiqué appelle la communauté internationale à assurer la protection des civils palestiniens et à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il demande instamment aux États et à la communauté internationale de participer à la protection des civils palestiniens et d'établir un mécanisme efficace de mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale et des rapports du Secrétaire général comprenant des propositions de mesures concrètes de protection des civils palestiniens.

Treizièmement, le communiqué salue le rôle de la Jordanie dans la protection et l'entretien des lieux saints musulmans et chrétiens d'Al-Qods, sous la tutelle hachémite du Roi Abdallah II. Il salue également l'action du Comité Al-Qods, présidé par le Roi Mohammed VI du Maroc, applaudit les efforts de son sous-comité financier et salue le rôle joué par l'Algérie du Président Tebboune en matière d'appui à la question palestinienne à travers ses prises de positions politiques historiques et son aide financière continue au budget palestinien. Il salue en outre le rôle du Royaume d'Arabie saoudite, sous l'égide du Serviteur des deux saintes mosquées, le Roi Salman Bin Abdulaziz Al-Saud, qui appuie les waqfs islamiques dans la ville d'Al-Qods. Le communiqué remercie également l'Égypte du Président Sissi pour son appui de longue date à la question palestinienne, tout en se félicitant de tous les efforts arabes visant à préserver la ville d'Al-Qods en tant que capitale de l'État de Palestine, à protéger son identité arabe, musulmane et chrétienne et ses lieux saints, et à soutenir son patrimoine et ses institutions face aux politiques systématiques de colonisation et de judaïsation.

Pour terminer, le Groupe des États arabes souligne que le Conseil doit veiller à l'application des mêmes règles de justice internationale à toutes les questions dont

il est saisi, sans discrimination, en particulier dans les cas d'occupation par la force de territoires d'autres pays, en violation des règles de la légitimité internationale. Le Groupe souligne également être pleinement convaincu que le Conseil de sécurité, en adoptant la déclaration de la Présidente S/PRST/2023/1, envoie un message clair au Gouvernement israélien, à savoir que la communauté internationale ne restera pas silencieuse face à ces

violations répétées, qu'elle s'y attaquera fermement et qu'elle demandera des comptes aux auteurs de ces actes. Nous attendons également avec intérêt l'exposé du Coordonnateur spécial le mois prochain sur la mise en œuvre de toutes les dispositions de la déclaration de la Présidente ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 12 h 25.